



Le froid crée une pénurie de batteries et de chauffe-moteurs

page B-1

Où revendre ou échanger des livres

page B-3

La mode passe avant le prix

page B-3

Selon les Brigades rouges Le juge D'Urso aurait été libéré

Rome (AFP) — Une grande confusion règne, aujourd'hui, à Rome, à la suite de l'annonce donnée par une agence de presse italienne et la télévision citant la préfecture de police, que le magistrat Giovanni D'Urso avait été retrouvé et hospitalisé à la polyclinique "Gemelli" de Rome.

Mme D'Urso et sa fille Lorenza ont été vues, maintient la télévision italienne, à la polyclinique "Gemelli", où des forces de police importantes sont concentrées, ainsi qu'une foule de journalistes.

Cependant, un porte-parole de la polyclinique "Gemelli" a indiqué que le juge n'était pas encore à l'hôpital, mais qu'il y était attendu.

D'autre part, le secrétaire de la Démocratie chrétienne, M. Flaminio Piccoli, a déclaré, en après-midi, avoir appris du ministre de l'Intérieur que le magistrat D'Urso n'avait pas encore été retrouvé. Il a fait cette déclaration à la Chambre des députés devant un groupe de journalistes.

Interrogé par l'AFP, le commandement des carabinieri à Rome se borne à indiquer qu'il n'est en mesure, ni de confirmer, ni de démentir la libération du magistrat. Au ministère de l'Intérieur, un fonctionnaire du bureau de presse déclare n'être pas pour l'instant en mesure de confirmer la nouvelle.

Le communiqué numéro neuf des BR posait, samedi, un ultimatum: le magistrat serait exécuté si les documents des détenus de Trani et de Palmi n'étaient pas publiés dans les quarante-huit heures intégralement dans la presse.

L'ensemble des grands journaux refusait toutefois de céder au chantage. Seuls "L'Avanti", organe du Parti socialiste membre de la coalition gouvernementale de centre gauche, Lotta Continua (extrême gau-

che) et la radio radicale, publiaient ces textes.

Un nouvel ultimatum — dont l'authenticité est douteuse — était lancé lundi soir, après l'expiration du premier, donnant jusqu'à mardi 13h (GMT) aux

journaux, à la télévision et à la radio pour publier les documents. Une lettre du magistrat au directeur de L'Avanti, parvenue peu avant 13h (GMT), hier, au quotidien socialiste, devait déclencher de nouveaux ap-

pels en faveur de la publication. Finalement deux grands quotidiens, "Il Messaggero", de Rome, le "Secolo XIX", de Gênes, sortaient ce matin avec les textes intégraux des détenus de Trani et de Palmi.

L'homme d'affaires Collin accusé Importante saisie de cocaïne dans la région de Québec

par Michel TRUCHON

Un homme d'affaires de Québec, très bien connu dans le domaine de la vente de terrains, a été accusé par la Gendarmerie royale du Canada en rapport avec la plus importante saisie de cocaïne jamais effectuée dans la région de la Vieille Capitale.

Outre l'accusation de possession d'une livre de cocaïne dans le but d'en faire le trafic, Maurice Collin, de Charlesbourg, est soupçonné d'avoir conspiré pour importer 165 livres de marijuana en provenance des États-Unis.

Deux autres individus de la région de Québec, Guy Montigny, âgé de 25 ans, demeurant à La Durantaye et Réjean Fradette, âgé de 39 ans, de Charlesbourg, ont eu à répondre aux mêmes accusations portées cette semaine à Montréal.

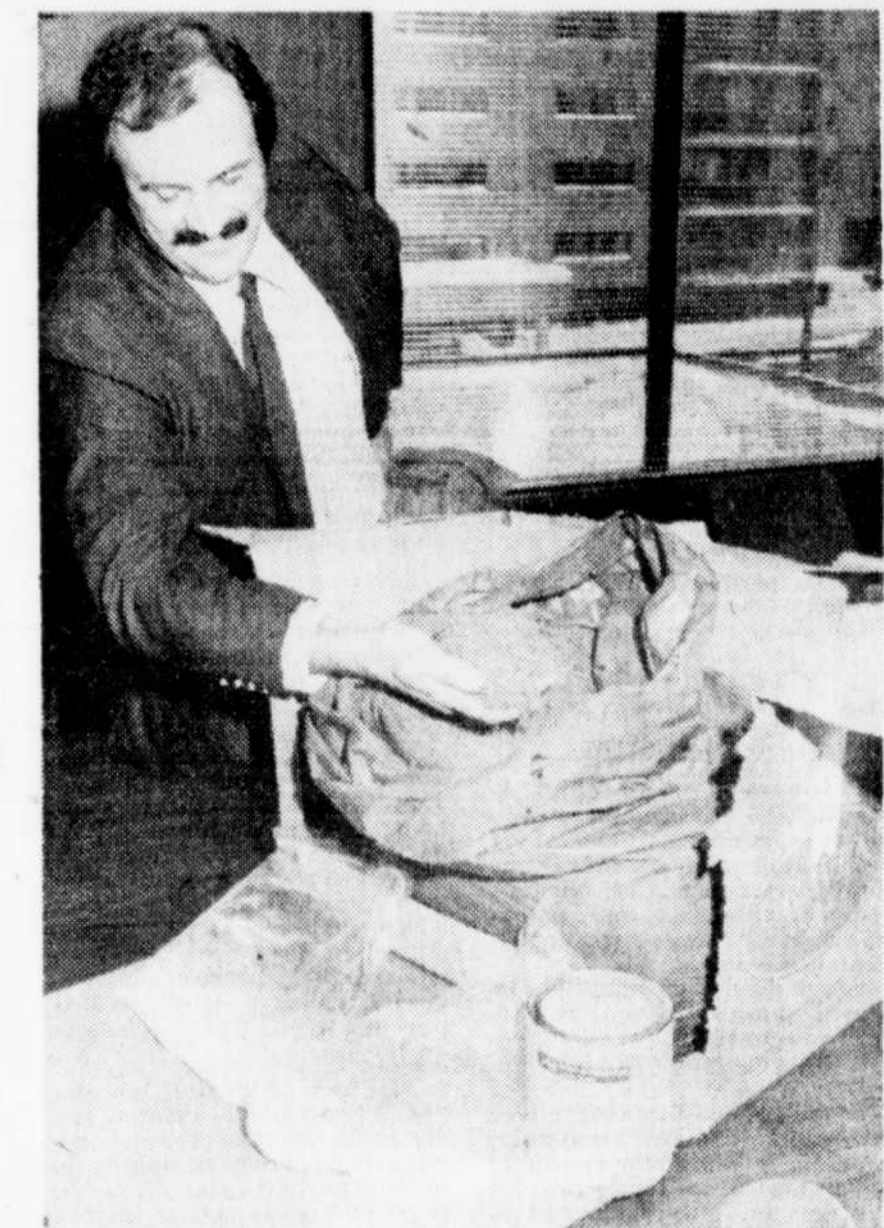
Les drogues saisies à la suite de l'enquête menée par les agents de la GRC depuis plusieurs mois, atteignent un total de plus de \$500,000 sur le marché local: \$192,000 pour la cocaïne et \$318,000 pour la marijuana.

Un début

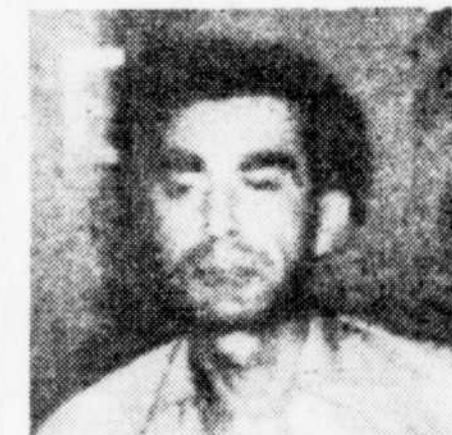
Selon le sergent d'état-major Rénald Bergeron, de la GRC, l'enquête menée par les agents Paquet et Moisan à Québec et à laquelle une vingtaine de policiers ont été mêlés, se continue, même si aux yeux des policiers fédéraux, les têtes dirigeantes sont devant les tribunaux.

Rien n'indique pour l'instant que cette filière québécoise de la cocaïne et de la marijuana pourrait avoir des ramifications avec l'organisation des trafiquants de drogue à Montréal même si le transbordement des 165 livres de "pot" s'est effectué dans la cour d'un motel de Brossard.

C'est dans la journée du 23 décembre dernier, dans une pre-



Le sergent d'état-major Rénald Bergeron, de la GRC, examine un sac contenant 25 des 180 livres de marijuana, du Acapulco Gold, saisies par ses confrères à Montréal et à Québec. Devant, dans les deux sacs transparents, la livre de cocaïne, d'une valeur de plus de \$190,000.



Le juge Giovanni D'Urso durant sa détention.

mercredi

Une citoyenne en a marre

La papeterie de la vallée de la Matapédia tardant à se réaliser, une citoyenne de Saint-Vianney, Mme Aline Girard, expose ses inquiétudes.

page A-3

Otages

L'Iran fait certaines concessions, selon le journal "Le Monde", mais en même temps introduit à New York une procédure qui lui permettrait de récupérer la fortune du chah.

page E-1

Ottawa inquiète le patronat

page F-1

Embâcle sur le fleuve

page G-1



Le Soleil, Jean Vallières

10e match sans victoire

Les Nordiques, en annulant 3-3 avec Winnipeg, hier, ont livré un 10e match consécutif sans victoire. Une rencontre exécrable où, malgré les apparences, Serge Bernier n'a pas invité le cerbère des Jets à danser.

p. D-1

QUÉBEC ET SA BANLIEUE

Les locataires n'ont pas l'intention de s'en aller

page A-4

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours étaient à peu près stationnaires à l'ouverture de la séance, ce matin, à la Bourse de Montréal.

Bell Canada était inchangé à \$19 3/4; Canada Cement Lafarge à \$14, Gulf à \$23 3/4, Imperial Oil A à \$33 1/4, Inco à \$23 1/2, Banque Royale à \$60 3/4 et Seagram à \$72 1/4. CP Ltd. a gagné 1/4 à \$41 3/4, Shell a progressé de 1/4 à \$25 3/4 et Hudson Bay Oil a ajouté 1/4 à \$23 1/2, tandis que Banque Nationale reculait de 1/4 à \$15 1/4.

Les cours étaient irréguliers à l'ouverture d'une séance modérément active, à la Bourse de Toronto.

L'indice de 300 titres de la BDT avait reculé de 1.09 point à 2248.42 après les 15 premières minutes de transactions mais les hausses dénotaient une légère avance sur les baisses.

Les transactions de Hiram Walker-Consumers Home Ltd. ont été suspendues dès le début des transactions en attendant la publication d'un communiqué. Les actions ordinaires se transigeaient à la fermeture hier à 30 1/4.

sommaire

Annonces classées H-4 à H-13
Arts et spectacles E-8 à E-11
Bandes dessinées A-4
Bridge H-11
Carrières et professions F-6 et F-7

Consommation B-1 à B-7
Décès H-15
Economie-finances F-1 à F-6
Feuilleton E-10
Hier et aujourd'hui C-4
Horoscope H-12
Information régionale A-4 et A-5

Monde D-9 à D-11, E-1 à E-12
Mot mystère H-6
Mots croisés H-8
Où aller à Québec E-10
Page documentaire A-7
Patron H-7
Sport D-1 à D-5
Télévision E-9

météo

Ensoleillé et nuageux. Froid. Demain: beau et froid.

détails, page H-5

La priorité du Centre de services sociaux: l'enfant en difficulté

par Roger BELLEFEUILLE

Le Centre de services sociaux de Québec vient de décider d'accorder une attention prioritaire à l'enfant en difficulté.

Les CSS sont souvent désignés dans divers milieux — avocats, hommes politiques, corps médical — comme des boîtes de "pelleter de nuages", plus prestes à conceptualiser qu'à passer à l'action. On leur reproche d'être loin des préoccupations et des besoins de leur clientèle naturelle — l'enfant et la famille aux prises avec des difficultés de divers ordres — parce que trop bureaucratisés et embourgeoisés. Les CSS sont à l'heure des choix. La loi 24 les y force.

Pour une raison bien terre à terre, entre autres: les budgets de développement, c'est-à-dire devant servir à créer de nouveaux services et

programmes devront être affectés exclusivement à la consolidation de la direction de la protection de la jeunesse. La consigne vient du ministère des Affaires sociales.

Un document faisant état des priorités du CSS-Québec pour la prochaine année est clair: priorité de passage au directeur de la protection de la jeunesse et collaboration de tous en conséquence.

Changement de discours aussi: le jeune contrevenant récidiviste ou auteur d'un délit grave doit être rapidement retiré de la circulation (arrêt d'agir), afin de le placer sans délai face à la conséquence de ses actes.

Un facteur de réalité

Ce changement de tir n'est pas sans causer des tiraillements chez les professionnels de ces établissements. On trouve par exemple que le ser-

vice de la protection de la jeunesse prend de plus en plus de place. Mais il y a autre chose de plus fondamentale qui prend racine même dans la pratique traditionnelle de ces praticiens sociaux.

Le service social s'inspire généralement des théories psychiatriques et psychologiques. Toute personne aux prises avec des difficultés personnelles peut recevoir de l'aide, à la condition qu'elle fasse elle-même les premières démarches. Il faut qu'elle prouve par ses attitudes et ses actions qu'elle est vraiment intéressée à recevoir une aide.

Or, la clientèle de la loi 24 n'est pas une clientèle "volontaire". L'en-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Le point sur l'hébergement sécuritaire dossier en page A-7

LA LOI 24

Roger Bellefeuille, chroniqueur aux Affaires sociales, fait le point sur cette nouvelle loi dans une série de trois dossiers dont le dernier est publié aujourd'hui.



METRO

OPÉRATION DÉFI

Voyez
nos spéciaux
en pages
E-4 + E-6 + E-7

Papeterie de la vallée

Une mère parle au nom du monde ordinaire

par Michel CORBEIL

du bureau du Soleil

MATANE — "Si la papeterie se réalise ailleurs que dans la vallée de la Matapédia, cela finira par aller mal. Il y a des têtes (politiques) qui sauteront."

Ces propos ne sont pas ceux d'un politicien en quête d'audience. Ils sont plutôt tenus par une citoyenne paisible, mère de huit enfants, demeurant dans la paroisse Saint-Vincent, Mme Aline Girard.

Le franc-parler de Mme Girard résume bien la pensée du "monde ordinaire" de la vallée qui réclame l'implantation de la papeterie de l'Est du Québec chez eux; c'est l'attachement à son coin de pays natal qui pousse cette population au naturel tranquille, à s'enflammer pour obtenir l'usine de pâtes et papiers.

"Le monde aime mieux demeurer dans leur petit patelin, dit Mme Girard. Ceux qui ont quitté pour se diriger vers les grandes villes, n'aiment pas cette vie et, après quelque temps, ils veulent revenir. Mais, les gens crévent, ici. Il n'y a pas de travail."

Depuis quelques décennies, la vallée se vide de ses forces vives. Le phénomène est plus marqué qu'ailleurs en Gaspésie. En entraînant dans son sillage quelque 700 à 800



Mme Aline Girard, de Saint-Vincent. Le Soleil, Michel Corbeil

emplois indirects, l'implantation d'une usine papetière est considérée comme le seul moyen d'endiguer l'exode.

Vies d'errance

Car il s'agit d'exode: selon la revue "Survey of Markets" publiée par le "Financial Post", de 1969 à 1979, la vallée de la Matapédia a connu une baisse de 23,7 pour 100 de sa population; en 1968 et 1969, la commission scolaire de l'endroit comptait 9,796 élèves du primaire et du secondaire; dix ans plus tard, ce chiffre se maintient à peine au-dessus de 5,000 étudiants.

Mme Aline Girard témoigne de l'exil des gens de la vallée: "Mon mari, Adrien, a travaillé pendant quatre ans, à Chibougamau. Il avait 46 ans et il revenait ici à tous les deux mois. Nous avons deux lots à bois. Mon mari et mon fils pourraient en vivre si le projet devenait réalité."

Une des filles de Mme Girard, Mme Claudine Girard-Lavoie, est mariée à un forestier qui doit travailler sur la Côte-Nord. Cette année, ces travailleurs sont en grève. Il n'a donc pas droit au chômage.

"En ce moment, il travaille au Nouveau-Brunswick tout comme un autre de mes gendres. Ce sont des

gars vaillants. Ils aimeraient travailler ici et à l'année longue. Claudine a eu un bébé au printemps. Son mari ne trouve pas cela toujours drôle de s'éloigner pour gagner sa vie."

Pas d'autre étude

Comme bien des gens de la vallée, Mme Girard souffre mal d'attendre la conclusion d'études qui lui semblent interminables. "C'est trop politisé, dit-elle. Ils parlent toujours des saumons avant de parler des gens de la vallée."

Même si des rumeurs de plus en plus persistantes situent l'emplacement de la papeterie hors de la vallée, Mme Girard ne peut s'empêcher d'imaginer les retombées d'un tel projet.

"Le curé m'a envoyé un pamphlet qui dit que la construction d'une usine de pâtes et papiers à Amos, en Abitibi, a entraîné la construction de 1,000 logements depuis septembre."

"Nous ne sommes pas gâtés dans la vallée, côté économique. Mon fils, Reno, a complété son cours en menuiserie. Il est âgé de 21 ans et il n'arrive à se placer nulle part. S'il y a une papeterie, il y aura construction. Mes fils trouveront des débouchés."

Mais les gouvernements semblent vouloir nous diriger vers le bien-être social, termine Mme Girard. En ce moment, cela regarde mal pour la réalisation du projet. "Ils" (les rumeurs) parlent de changer le site de Causapscal pour un autre. Et dire qu'il y a des élections qui s'en viennent."



Mme Claudine Girard-Lavoie et Jasmin. Le Soleil, Michel Corbeil

Les provinces se retiennent pour ne pas crier victoire

par J.-Jacques SAMSON

envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Les six provinces qui s'opposent au rattachement unilatéral de la constitution sont convaincues d'avoir pris le dessus dans leur lutte contre le projet Trudeau. Les délégués de ces provinces ont réaffirmé hier à Montréal leur solidarité; ont écouté les bilans tracés par les experts juristes et les hauts fonctionnaires sur les démarches en cours à Londres, à Ottawa et devant les tribunaux; ont convenu de poursuivre les mêmes moyens d'action sur la place publique puisqu'ils se sont avérés efficaces, estiment-ils.

Les ministres Claude Morin et Marc-A. Bédard du Québec, devaient se contenir en fin d'après-midi pour ne pas crier victoire de façon précipitée. "Le train a déraillé, il ne peut être remis sur les rails" a jeté M. Morin en ajoutant à l'exemple souvent utilisé par le premier ministre M. René Lévesque. "L'élément essentiel de la stratégie de M. Trudeau était le temps et il ne l'a pas, pour sa part rajouté M. Bédard. Le temps a cessé de jouer en faveur de M. Trudeau." Les deux ministres ont rappelé que le premier ministre fédéral s'était d'abord empressé dans un échec fixé au 9 décembre et expliqué qu'on ne voit maintenant plus le bout du tunnel. Les délais ne tiennent plus. Le dossier est devant les parlementaires britanniques jugent le projet fédéral "énorme" par rapport à ce qu'ils avaient d'abord pressenti. Ils suivent aussi avec intérêt les causes devant les cours d'appel au Canada. Le ministre a par ailleurs souligné qu'aucun constitutionnaliste britannique n'a défendu la position fédérale devant le select committee du Par-

Jean-K. Samson et Daniel Jacoby du Québec ont fait le point hier à l'intention des ministres chargés des relations fédérales-provinciales du groupe des six. Ces derniers ont convenu de poursuivre leur collaboration dans la préparation des dossiers et les échanges de participation entre partenaires quand viendront les audiences des causes au Québec et à Terre-Neuve, comme cela s'est fait au Manitoba en décembre. Les jugements seront connus d'ici un mois dans cette dernière cause.

Londres bloquera

M. Morin a ajouté par ailleurs que les interrogations se multipliaient à Westminster. Le délégué général du Québec à Londres, M. Gilles Loiselle, a à nouveau fait rapport aux délégués ministériels hier dans ce sens et indiqué que plusieurs députés britanniques étaient maintenant sensibilisés à l'opposition du groupe de provinces. Deux hauts fonctionnaires de la Colombie-Britannique, MM. Mel Smith et Dick Vogel, de retour d'un séjour d'évaluation de deux semaines à Londres ont fait le même bilan.

"Si ça ne bloque pas à Ottawa, ce sera à Londres" est-on de plus en plus convaincu au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec.

Selon M. Morin, les parlementaires britanniques jugent le projet fédéral "énorme" par rapport à ce qu'ils avaient d'abord pressenti. Ils suivent aussi avec intérêt les causes devant les cours d'appel au Canada. Le ministre a par ailleurs souligné qu'aucun constitutionnaliste britannique n'a défendu la position fédérale devant le select committee du Par-

lement de Westminster chargé d'étudier ce dossier.

Le ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, M. Dick Johnson, a laissé entendre aux journalistes que les premiers ministres provinciaux pourraient être appelés à se rendre faire des représentations à Londres si en bout de ligne la Grande-Bretagne doit trancher l'actuel différend fédéral-provincial. Les premiers ministres se réuniront à Montréal à une date non encore choisie entre le 8 et le 20 février prochains.

De six à huit

"Le groupe des six" est très confiant que la Nouvelle-Ecosse et la Saskatchewan se joignent à la dernière heure à la majorité pour rajouter au poids moral que les provinces exercent.

Le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. John Buchanan, qui s'est montré très critique à l'endroit du projet Trudeau durant sa présentation devant le comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, a fait parvenir son discours aux parlementaires britanniques. Pour sa part, l'indépendant Allan Blakeney de la Saskatchewan, qui a éprouvé de la difficulté à la conférence constitutionnelle d'octobre à choisir son siège, est en vacances. Les ministres Gerry Mercer du Manitoba, Garry Gordon de la Colombie-Britannique et Claude Morin du Québec, se font murauders.

M. Richard Hatfield du Nouveau-Brunswick appuie le fédéral sans conviction profonde pour tourner au plus tôt la page du dossier constitutionnel et en fait l'Ontario est allié à Ottawa, insistait hier M. Morin, en conférence de presse. "et c'est significatif".

Le Québec coupe ses dépenses

par Norman DELISLE

(PC) — Dans le cadre de la préparation de son budget pour l'an prochain, le gouvernement du Québec vient d'ordonner à l'ensemble de ses ministères de couper leurs dépenses pour un total de \$1 milliard.

De bonne source, on a appris que le Conseil du Trésor a transmis une directive en ce sens à tous les ministères au début de janvier, leur suggérant même des exemples de coupures à effectuer.

Selon toute vraisemblance, le ministre des Finances et président du Conseil du Trésor, M. Jacques Parizeau, pourra utiliser cette somme économisée à deux fins:

— Réduire le déficit dans son prochain budget.

— Et annoncer des projets qui se-

raient à même de soulever l'enthousiasme des électeurs.

Pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1981, le déficit prévu atteint \$2,7 milliards dans un budget de \$17 milliards. Le Conseil du Trésor est actuellement en train de préparer les prévisions budgétaires pour l'année 1981-82.

L'opération "austérité" qui vient d'être déclenchée touchera les projets susceptibles d'être coupés.

On sait que la plupart des dépenses gouvernementales (salaires, frais de fonctionnement des services de santé ou d'éducation) sont à peu près incompressibles.

Du côté du cabinet du ministre Parizeau, on se borne à confirmer que le gouvernement "prépare des

couperies dans bon nombre de ses dépenses."

On ajoutait cependant que "le résultat de l'opération n'était pas encore connu" et qu'il ne pourrait l'être avant quelques semaines.

Un porte-parole du ministre des Finances a expliqué qu'il était difficile de faire des extrapolations avant que chaque ministre n'ait mis de l'avant un plan visant à limiter les dépenses de son ministère.

"Ce qui est une procédure normale quand vient le temps de préparer le budget", précisait-on.

Ce que l'émission de la directive semble indiquer avant tout, c'est que le gouvernement péquiste compte présenter un autre budget avant d'être jugé par l'électorat.

Québec va scruter les livres de Charlesbourg

par Marc LESTAGE

Le ministre des Transports et député de Charlesbourg, M. Denis de Bellevue, a indiqué hier que des spécialistes du ministère des Affaires municipales et des Finances du Québec examineront la situation des finances de la municipalité de Charlesbourg, avec le concours des autorités municipales.

On sait que les administrateurs de cette ville sont actuellement aux prises avec une situation financière qui se traduit de toute évidence par des augmentations de taxes importantes au cours du prochain exercice.

"J'ai dit au ministre Parizeau que Charlesbourg projetait d'imposer des augmentations de taxes pouvant atteindre 40 pour 100 au cours de 1981 et il m'a répondu que ça ne se pouvait pas et qu'il fallait examiner cela de plus près", d'expliquer hier midi le ministre de Bellevue au journaliste du SOLEIL.

Il semble bien que les administrateurs de Charlesbourg, le maire Bernier en tête, soient tout à fait disposés à "ouvrir les livres de la municipalité aux deux spécialistes que le ministère des Finances et des Affaires municipales doivent leur déléguer".

De part et d'autre on ne semble pas bien comprendre comment il se fait que la situation financière de Charlesbourg se trouve dans un pareil état à la seconde année de la réforme de la fiscalité municipale qui assure Charlesbourg de revenus additionnels de plus de \$3 millions par année depuis le début de 1980, selon les rapports du gouvernement.

Du côté de la ville, le maire Pierre Bernier a dénoncé à quelques reprises que l'ancienne administration qui a considérablement accru le budget total de la ville (\$21 à \$26 millions) au cours de 1980 en comptabilisant sur les derniers versements de la remise de la taxe de vente, l'occupation du champ d'impôt scolaire et l'utilisation du surplus de \$500,000 enregistré au cours de l'exercice 1979.

Etant donné que ces revenus ne se renouvelleront pas en 1981 le conseil doit nécessairement les puiser ailleurs et encore plus afin de financer l'augmentation normale du budget de la ville de 12 pour 100 environ par année, attribuable à l'inflation.

De toute évidence, il semble que les observations des spécialistes du gouvernement permettront de vérifier le bien fondé de ces prétentions.

Les subventions

Le ministre Denis de Bellevue a profité de cette rencontre, hier pour

rappeler que depuis 1976 la ville de Charlesbourg a encaissé pour \$12,500,000 d'aide sous différentes formes du gouvernement provincial depuis la fusion de Charlesbourg avec Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides.

Outre les \$6 millions provenant de la réforme de la fiscalité municipale depuis deux ans, à raison de \$3 millions par année, ces montants comprennent \$4,4 millions de subventions d'aide aux infrastructures municipales, \$2,1 millions d'aide d'aide à la fusion et autres.

L'objet principal de la rencontre d'hier consistait en la signature d'un protocole par lequel le ministère des Transports s'est engagé à payer \$1,260,000 de subventions sur des travaux totalisant \$2 millions réalisés dans les rues de l'Eglise, Verret, la Côte Bédard et le chemin de la Grande Ligne, qui étaient des voies

de liaison intermunicipales avant la fusion et qui se retrouvent aujourd'hui en plein cœur de Charlesbourg.

C'est d'ailleurs en raison de la situation particulière de ces routes que le ministère subventionne leur réfection, d'expliquer M. de Bellevue. Le ministre a conclu en expliquant que selon lui "il n'était pas possible que le gouvernement aide Charlesbourg à réaliser les travaux de normalisation prévus pour \$28 millions, à l'intérieur des programmes actuels".

On sait qu'au moment de la fusion ces travaux devaient coûter \$25 millions au total. Depuis lors on en a réalisé pour \$15 à \$18 millions et il en reste encore pour plus de \$27 millions à faire, selon le maire Bernier qui voit là une erreur d'appréciation "importante des "pères de la fusion".

Pas d'aide fédérale pour les hypothèques

OTTAWA (PC) —

Pour la deuxième fois en moins d'un an le gouvernement libéral refuse de venir en aide aux propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur contrat hypothécaire à des taux records.

Le ministre fédéral du Logement, M. Paul Cosgrove, a déclaré hier qu'il en était arrivé à la conclusion que les plans préparés le printemps dernier pour une aide hypothécaire n'étaient pas nécessaires à l'heure qu'il est.

"Ils sont toujours dans les tiroirs", dit-il dans une interview.

Selon le ministre, les taux hypothécaires semblent une fois de plus en train de régner et les institutions prêteuses n'ont signalé aucun problème majeur avec les renouvellements.

Le taux des prêts hypothécaires est actuellement à 15,25 pour 100. D'ailleurs dans certains cas, plusieurs institutions financières ont annoncé de légères baisses en début de se-

maine, mais les taux demeurent de 2,5 pour 100 plus élevés que l'an dernier à pareille époque.

M. Cosgrove attend

de voir le comportement des taux d'ici mars prochain avant de décider s'il va appliquer son programme d'aide.

Rhinos mis à l'amende

MONTREAL (PC) —

Le candidat du parti Rhinocéros dans Laval-des-Rapides, au scrutin fédéral du 18 février 1980, M. Jean-Pierre Juteau et son agent officiel, M. Alain Bonnier, ont été condamnés à verser chacun \$300 pour n'avoir pas produit dans les délais requis leurs rapports de dépenses au président des élections.

Les deux hommes avaient reconnu leur culpabilité devant le juge Aldéric Deschamps de la Cour des sessions de la métropole.

A défaut de payer l'amende, ils devront purger 30 jours de prison.

Un autre candidat du même parti, celui d'Outremont, M. Philippe Langlois et son agent Michel Douville, de même que le porte-couleur du Nouveau Parti démocratique dans la circonscription de Saint-Denis, M. Raymond Beaudouin et son agent, M. Laurin Béliveau ont nié leur culpabilité à des accusations semblables.

Leur enquête préliminaire aura lieu le 20 août.

Apprenez l'espagnol en participant au Carnaval de Valence

Sous le soleil de l'Espagne, le Collège Ahuntsic vous offre pour la 3e année une véritable occasion d'apprendre la langue et de découvrir la civilisation espagnole tout en vivant une expérience de groupe inoubliable.

Départ 26 février **Date limite d'inscription** 26 janvier

ENDROITS (26 journées)
Valence 19 journées Barcelone 4 journées
Peníscola 1 journée Alicante 1 journée
(Plus une journée surprise à Amsterdam)

PRIX: \$1,177 (incluant transport, ch. double, repas à Valence, cours, ass.)

POUR INFORMATIONS COMPLETES:
Mme Monique Poirier
9155, St-Hubert
Montréal, Qué.
H2M 1Y8
(514)389-5987 ou 389-5988
(Frais virés acceptés)

(Sous le permis #132570197-0470
Agence de voyage Espagne)



Université Laval

RECHERCHE AU LABORATOIRE DE PSYCHOLOGIE SOCIALE

Participant(e)s demandé(e)s

Tâche: Remplir deux questionnaires d'opinion

Temps requis: Environ 1 heure

Moment: Le soir, du lundi au jeudi.

Toute personne intéressée doit composer le numéro: 656-5722 entre 9h et 17h du 12 au 16 janvier 1981.

P.S. La somme de \$3 sera remise à chaque participant(e) en guise de remerciements.

Cité universitaire, Québec

LIQUIDATION RADIO-STEREOS D'AUTO LIQUIDATION

STOCK, ALLARD AUDIO STEREO

Radio AM	\$15 ⁰⁰	Lot de haut-parleurs, à partir de	\$2 ⁷⁵
AM/FM/8P	\$80 ⁰⁰	Lot d'antennes, à partir de	\$3 ⁹⁵
AM/FM cass.	\$85 ⁰⁰	Marques: Lear Jet, Craig, Concord, Ay-mor, Clarion, Blaupunkt, etc.	

QUANTITE LIMITEE: EN BAS DU PRIX COUTANT!

2130, Branly, Ste-FOY

AVIS AUX MEMBRES DE ZEC

Les membres des associations gestionnaires des ZEC suivantes sont invités à l'assemblée générale annuelle. Il sera traité des rapports d'activités, des rapports financiers et des élections selon les règlements de chaque association.

Les dates et endroits respectifs sont les suivants:

ZEC: Batiscan-Neilson
17 janvier 1981
14h00
Polyvalente St-Raymond
rue St-Cyrille
St-Raymond

Buteux-Bas Saguenay
1er février 1981
13h30 à 17h00
Ecole Du Vallon
54, rue Tremblay
Petit Saguenay

Lac-au-Sable
25 janvier 1981
13h30
Centre d'accueil de l'Association
Chemin des Lacs
Clermont

Rivière-Blanche
25 janvier 1981
13h30
Université Laval
Pavillon de Konink
Salle 1-C
Carte de membre 1980 requise

Mis à la porte

Les six locataires de la rue Parent n'ont pas l'intention de quitter avant juillet

par Marc LESTAGE

Aucun des six locataires du 145 de l'avenue Parent n'a encore donné suite à un avis du propriétaire de libérer les lieux avant le 15 janvier 1981.

Le nouveau propriétaire de cet édifice, M. René Savoie, avait indiqué dans une lettre qu'il avait l'intention d'effectuer des réparations majeures à sa propriété et que le chauffage et autres services essentiels seront discontinués temporairement à compter du 15 janvier et de façon intermittente durant les travaux.

Les six locataires de l'édifice ont fait des démarches auprès de la Régie des loyers qui les assure que l'avis du propriétaire est légal en vertu des amendements adoptés cet automne. Par ailleurs, les locataires n'ont pas encore été convoqués par un juge de la régie qui aura à statuer sur la question.

Entre-temps, M. Jean-Roch L'Heureux, l'un des locataires qui est dans cet édifice et y a vécu depuis 34 ans, estime que l'interprétation des conseillers de la régie est fautive, puisque le propriétaire désire changer l'affectation de sa maison et que dans ce cas le délai d'avis de cessation de bail est de six mois. Les amendements récents à la loi donnent un délai de un mois seulement lorsqu'il s'agit de réparations et que le nombre des logements et leur disposition dans l'édifice demeurent in-

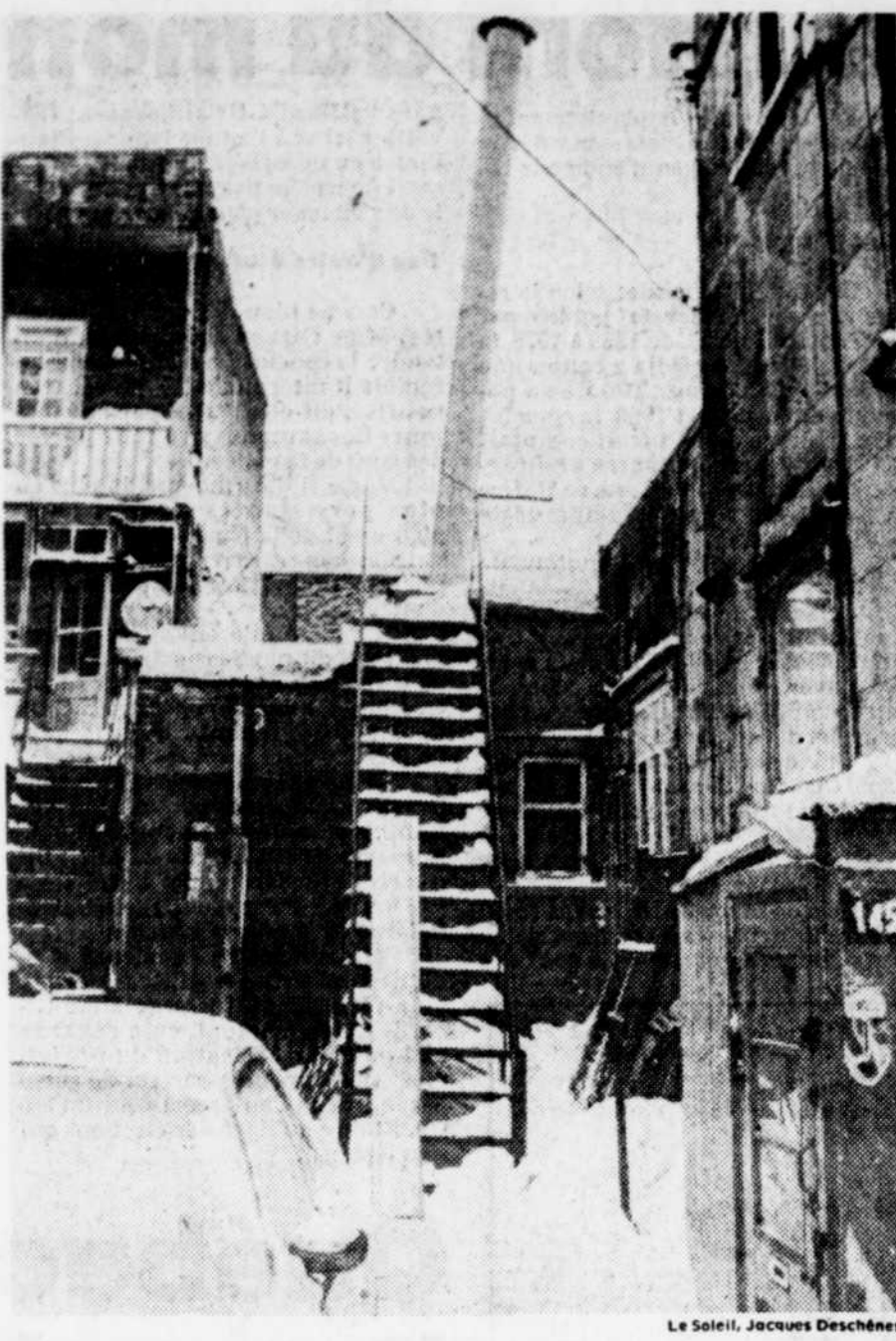
changés après les travaux, selon M. L'Heureux.

Selon les explications fournies par le propriétaire au journal LE SOLEIL, les travaux qui ont déjà été entrepris à l'extérieur de l'édifice permettront de transformer les deux logements du sous-sol en une salle d'entreposage et de rénover entièrement les quatre autres logements de l'édifice, pour un montant total de \$79,000, au cours des six prochains mois.

Etant donné que les travaux doivent débuter au rez-de-chaussée pour se poursuivre au premier étage et ensuite au sous-sol, le propriétaire semblait disposé au départ à tolérer la présence de ses locataires, à condition qu'ils acceptent de subir les inconvénients qui résulteront des coupures de chauffage, de l'électricité et de l'eau à l'occasion.

Il n'a cependant pas été possible d'en venir jusqu'ici à une entente de ce genre. Seulement une famille parmi les six locataires a l'intention de déménager durant les prochains jours. Il s'agit de M. et Mme Charles-Eugène Bélanger, un couple âgé qui habite le premier étage.

Tous les autres locataires ont l'intention, semble-t-il, de tenir jusqu'au printemps, puisque selon leur interprétation, "le délai du propriétaire aurait dû être de six mois et que la régie n'a pas encore statué sur leur plainte". Entre-temps, on craint fort que le propriétaire ne réalise ses menaces et ne coupe le chauffage.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Les travaux ont débuté à l'extérieur du 145 avenue Parent et les six locataires craignent qu'on leur coupe le chauffage au cours des prochains jours.

Selon un citoyen

"L'avenir n'est pas rose à Boischatel"

par Gérald OUELLET

Loisirs

"L'avenir n'est pas rose à Boischatel avec 51 pour 100 d'augmentation des dépenses en deux ans. Cela n'a plus de bon sens et il faut que nos élus en deviennent conscients. Nous devons nous serrer la ceinture, couper les services qui ne sont pas essentiels et agir selon nos moyens".

C'est ce que déclare un porte-parole du comité des citoyens de Boischatel, M. Fernand Lefrançois, membre du bureau de direction de ce comité.

Budget

Selon lui, les dépenses de la municipalité ont passé de \$704,874 en 1979 à \$1,063,146 en 1981. Ceci représente 50.8 pour 100 d'augmentation, soit une hausse moyenne d'environ 25 pour 100 par an. On sait que le maire Roland Lavoie a récemment annoncé une hausse de taux de la taxe foncière générale, qui passe de \$1.70 à \$1.85 le \$100 d'évaluation, soit 8.8 pour 100 d'augmentation. Cependant, celle-ci se conjugue à la hausse de l'évaluation globale des terrains et bâtiments de la municipalité, due aux nouvelles constructions et à l'amélioration des immeubles déjà existants.

De cette manière, selon M. Lefrançois, la hausse des taxes pourrait atteindre jusqu'à 26 pour 100 dans certains secteurs, comme par exemple la Seigneurie d'Argenson. Il souligne de plus qu'aucun effort n'a été fait pour freiner les dépenses.

Le porte-parole du comité de citoyens fait notamment remarquer que les montants destinés à la rémunération du personnel augmentent de 18.6 pour 100 entre 1980 et 1981, tandis que le budget du service de police augmente de 34 pour 100 pour la même période. On sait que 9 personnes travaillent à plein temps pour la municipalité de Boischatel, incluant les deux policiers. La municipalité compte aussi un policier à temps partiel à son service. De plus, le conseil municipal désire engager un commis additionnel à la gestion financière et administrative.

M. Lefrançois mentionne enfin que les montants affectés à l'administration générale augmentent de 28.3 pour 100 entre 1980 et 1981, tandis que les frais de financement subissent une hausse de 14.2 pour 100 pour la même période. Les frais de financement sont les sommes destinées au remboursement annuel, en capital et en intérêts, des emprunts faits par la municipalité.

D'autre part, M. Fernand Lefrançois mentionne que Boischatel est divisée en deux grands secteurs, c'est-à-dire la vieille partie et les développements récents. Le porte-parole du comité des citoyens de Boischatel fait remarquer que les nouveaux développements ne possèdent pas d'organisation de loisirs ni d'un terrain de jeux. On sait que le parc de la rivière Montmorency est destiné uniquement à la promenade.

Le porte-parole du comité de citoyens de Boischatel compare la situation de sa municipalité avec la paroisse voisine de L'Ange-Gardien. Dans cette dernière, les services de police sont assumés par la Sûreté du Québec et d'autre part, les loisirs sont mieux organisés qu'à Boischatel avec un centre de loisirs et une piscine, selon M. Lefrançois.

Ce dernier déclare que deux résidences semblables sont évaluées différemment, soit \$24,470 à L'Ange-Gardien et \$41,000 à Boischatel. Cependant, M. Lefrançois désire particulièrement faire remarquer que les comptes de taxes seraient respectivement de \$650 et de \$760, soit 17 pour 100 de plus à Boischatel.

Secteur nord

Les citoyens du secteur nord, quant à eux, paient 52 pour 100 de plus en taxes qu'à L'Ange-Gardien sans pour autant bénéficier d'un meilleur service de loisirs ni même d'un meilleur service d'eau, car l'aqueduc ne se rend pas dans le secteur nord de Boischatel, selon M. Lefrançois. Il semble de plus que ces citoyens qui n'ont pas d'aqueduc paient quand même pour ce service.

En effet, selon M. Lefrançois, il n'y a pas de taxe d'aqueduc car celle-ci est fondue dans la taxe foncière générale. Or, cette dernière est payée au plein taux par les contribuables du secteur nord. Le porte-parole du comité de citoyens précise que seules les ordures ménagères font l'objet d'une taxe spécialement identifiée.

Pour mettre fin à "l'érosion des dépenses", le comité de citoyens de Boischatel suggère au conseil municipal d'abolir le corps de police "qui, selon l'avis de plusieurs, n'est pas essentiel puisque nous payons déjà pour les services de la Sûreté du Québec". Le comité ajoute que le fait de payer deux fois pour la police "devient un luxe dans un village qui se donne à tort des allures de grande ville".

L'école polyvalente de Charlesbourg espère bien recevoir d'autres détenus

par Marc LESTAGE

L'animateur de pastorale de l'école polyvalente de Charlesbourg, M. Jean-Yves Ducharme, considère que l'échange qu'ont eu 900 élèves de cette école avec des détenus de la prison d'Orsainville, au cours de l'automne, a constitué une "expérience très enrichissante que l'on espère renouveler aussitôt que possible".

Pour la direction de la prison d'Orsainville et les prisonniers qui ont collaboré à l'expérience, il s'agissait "d'un travail intéressant de prévention du crime en milieu scolaire". A la polyvalente, les animateurs du service de pastorale étaient également bien heureux de

faciliter ce rapprochement, puisqu'il "cadrait à merveille dans le programme d'enseignement des sciences religieuses et sciences morales sur le thème de la "liberté".

Selon M. Ducharme, la présence de détenus auprès des élèves a permis d'appuyer et de favoriser la réflexion sur la liberté par laquelle on souhaite "amener le jeune à laisser de côté une notion de liberté qui serait faite uniquement de recherche, de satisfaction, de plaisir, de refus de contrainte, pour l'amener à voir la liberté comme étant une décision personnelle prise dans un cadre concret et amenant toujours des conséquences".

Or, à la suite de la rencontre de 900 élèves, en groupes de 75 environ, sur trois jours, M. Ducharme considère que les étudiants ont saisi très concrètement le sens et la valeur de leur liberté. Plusieurs ont sans doute été touchés personnellement par la valeur des témoignages entendus, d'ajouter le directeur de pastorale.

Les témoignages enregistrés à la suite de la visite des détenus ne laissent aucun doute sur le succès de l'initiative destinée à "susciter une réflexion profonde".

Selon le rapport produit par M. Ducharme, il semble bien que la plupart des élèves ont alors vé-

ritablement pris conscience du poids que représente un dossier criminel même pour les mineurs, de la véritable personnalité des prisonniers, de la gravité de certaines offenses apparemment mineures et aussi de l'importance d'adopter un comportement correct pour éviter de glisser immanquablement vers de tragiques expériences.

Ces observateurs ont convaincu le responsable de pastorale de répéter l'expérience dans le futur avec le concours de la direction du centre de détention qui voit dans ces contacts élèves-détenus, une occasion de réaliser un travail de prévention du crime en milieu scolaire.

PEANUTS



Dr BEAUDOC



MUTT et JEFF



SOURIS MIQUETTE



SCAMP



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



Fermeture de l'école St-François-Xavier

La régionale tiendra une séance d'information



Cette élève, comme les autres usagers de l'école Saint-François-Xavier, à Duberger, s'interroge sur son avenir puisque la Commission scolaire régionale Chauveau songe à fermer l'institution.

par Damien GAGNON

Avant de prendre une décision quant à la fermeture de l'école secondaire Saint-François-Xavier, à Duberger, la Commission scolaire régionale Chauveau tiendra une séance d'information à l'intention des parents mercredi le 21 janvier à l'école La Camaradière. La commission scolaire se rend ainsi à une demande du comité d'école Duberger-Les Saules.

C'est ce qu'a révélé, ce matin, le président de la régionale Chauveau, M. Gaston Léveillé. La décision d'information d'abord les parents a été prise à la réunion privée que tenait, hier soir, le comité exécutif du conseil des commissaires.

M. Léveillé a précisé que c'est à la réunion du 27 janvier que le conseil des commissaires aura à se prononcer pour ou contre la fermeture de l'école.

Située au 2080, rue Laverdière, à Duberger, l'école Saint-François-Xavier reçoit quelque 450 élèves du premier cycle du secondaire qui seraient dirigés, l'an prochain, à la po-

lyvalente de Neuchâtel et à l'école La Camaradière, à Duberger.

La raison invoquée par la commission scolaire pour la fermeture éventuelle de l'école est la baisse de clientèle, particulièrement dans le secteur Duberger-Les Saules.

Selon la commission scolaire la fermeture de l'école Saint-François-Xavier permettrait aux polyvalentes de maintenir leur clientèle et de continuer ainsi à dispenser les mêmes services. Une diminution de clientèle dans les polyvalentes signifierait, entre autres, une baisse des services d'encadrement des élèves à souligner, au début de la semaine, le directeur général de la commission scolaire, M. Charles-Henri Paquin.

L'école Saint-François-Xavier n'appartient pas à la régionale qui loue la bâtisse de la Commission scolaire Montcalm pour la somme de \$82.000. Si on ajoute les frais de chauffage, d'entretien et autres, c'est environ \$250.000 annuellement que la commission scolaire prétend qu'elle économiserait.

Val-Bélair demandera des comptes à la CUQ

par Marc LESTAGE

Le maire de la municipalité de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, tente actuellement de s'assurer des appuis parmi ses confrères des villes voisines afin d'obtenir des explications de l'exécutif de la Communauté urbaine de Québec, lors de sa prochaine assemblée.

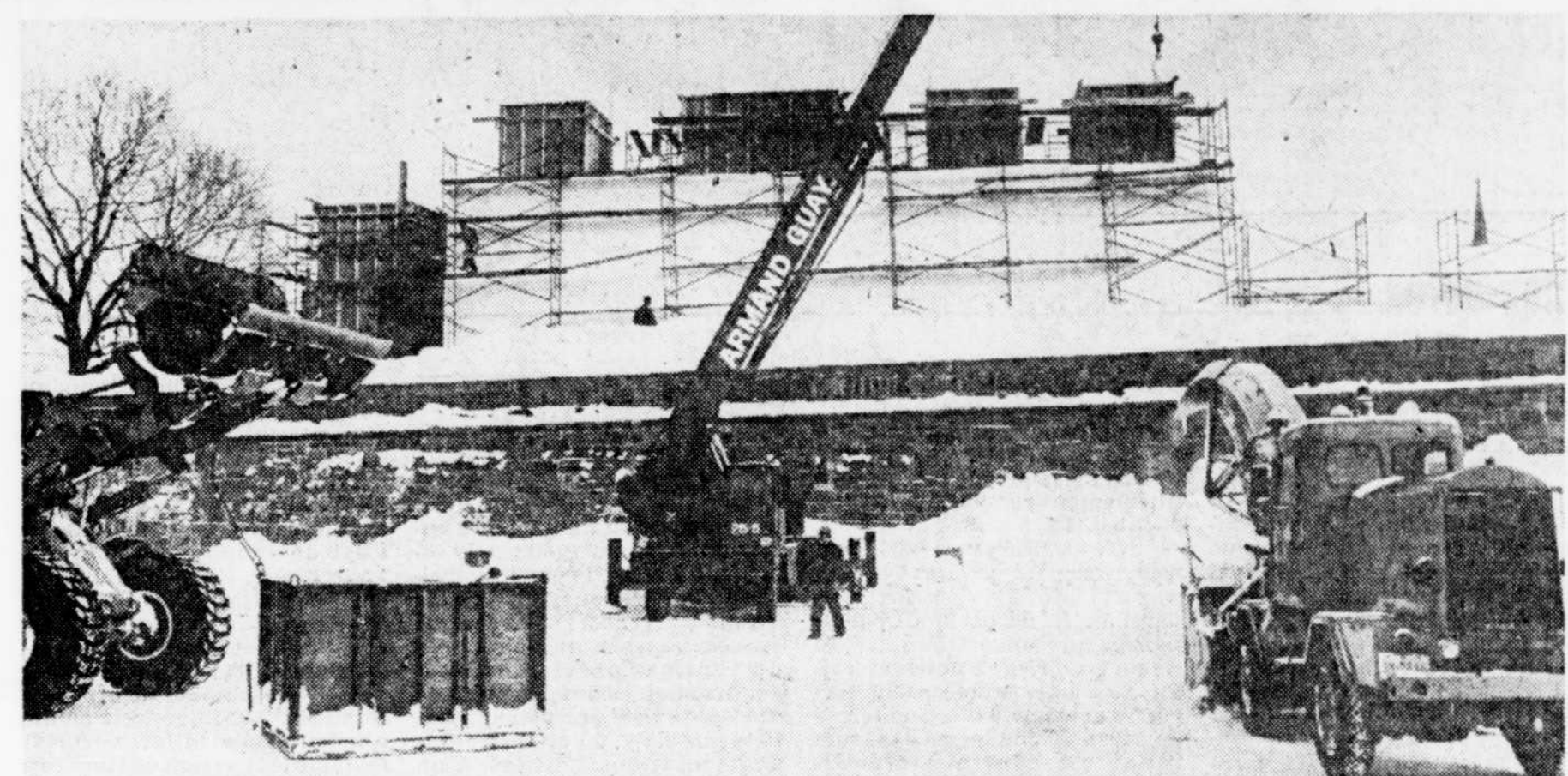
Selon le maire Dubé le dossier du "Prêt hypothécaire" est loin d'être fermé et on ne parviendra pas à faire oublier aux administrateurs des villes de banlieue que les contribuables de ces municipalités ont perdu des milliers de dollars à cause d'une mauvaise décision.

Le maire Dubé ne prise pas du tout la "lettre d'avocat" que vient de

lui transmettre la CUQ pour lui rappeler que Val-Bélair a oublié de payer sa contribution au fonds d'amortissement de la CUQ en 1981.

Après avoir demandé un avis juridique à ce sujet, le maire se propose de réclamer à son tour des comptes à la CUQ qui a fait perdre beaucoup d'argent aux gens de Val-Bélair en plaçant \$350.000 en leur nom dans une institution qui ne paie aucun intérêt.

Enfin, M. Yvan Dubé se propose de demander aux administrateurs de la CUQ de dire à tour de rôle ce qu'ils pensent du projet de transférer à chacune des villes membres de la CUQ les fonds qui sont théoriquement placés par la CUQ.



Le palais de neige prend forme

Le Soleil, Raymond Lavoie

La construction du palais de neige progresse très rapidement à place Carnaval, face à la colline parlementaire. La maquette sera dévoilée officiellement à la presse vendredi, mais les caissons en bois ci-dessus laissent entrevoir qu'encore cette année, Bonhomme aura droit à un palais peu ordinaire.

autre nouvelle, page H-14

Annoncez votre nomination dans **LE SOLEIL**

vous serez connu du jour au lendemain



VENTE

semi-annuelle

à

La grange à tapis

RABAIS DE
10% à 50%
 sur toute la marchandise
 en magasin

Rabais spécial
 à notre département de décoration
La grange à tapis

728, rue de Brabant, Angle boul. Duplessis et Chemin Ste-Foy, Ste-Foy 656-6375
 CHARGEX MASTER CHARGE

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que boeuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIFF DE SURLONGE SPECIAL
 Désossé, complet lb **2.79**

POULE A BOUILLIR
 congelée, éviscérée, Canada, catégorie "A", 5 lb et plus. la lb **.95**

BACON ECONOMIQUE
 Tranché, sans ossements, Fabrication maison, Emballage 1/2 lb. **.59**

GROS POULET
 congelé, éviscéré, Canada, catégorie la ultime, 5 lb et plus. lb **1.29**

ROTI DE SOC ET D'EPAULE DE LARD
 Complet la lb **1.39**

FAUX FILET DE BOEUF (SPENCER)
 congelé, complet, environ 5 lb. la lb **3.19**

SPECIAL JAMBON ROULE
 fumé à l'ancienne (genre cottage), 5 lb et plus. la lb **1.79**

CRETONS MAISON
 apprêtés selon les meilleures traditions, contenant 2 lb. le contenant **4.39**

DELICIEUX BOUDIN MAISON
 la lb **1.09**

SAUCISSE BOEUF ET LARD
 Emballage 1 lb **1.49**

• Commandes téléphoniques exécutées avec soin du lundi au vendredi
 • Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin

LUNDI au JEUDI de 8.30 à 5.30 - VEN. de 8.30 à 9.00 - SAM. de 8.30 à 5.00

Carrier & Poulet Tél.: **522-5291**

345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST GROS ET DETAIL

le collège mérici

UN MILIEU EDUCATIF DE QUALITE...

Mérici, c'est un établissement d'enseignement collégial privé et mixte, riche d'une équipe d'éducateurs alliant à une expérience considérable d'excellentes qualifications.

...SITUE DANS UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL

Pour recevoir le prospectus, écrivez au Téléphone

755, Ch. St-Louis, Québec, G1S-1C1 (418)683-1591

VENTE ANNUELLE

Les plus grandes marques jusqu'à

50%

de rabais

12 AU 24 JANVIER

sélectronique

LE MEILLEUR PRIX! 600, BELVEDERE, QUEBEC — 683-2525

SONY Panasonic Technics BOSE marantz PIONEER ADVENT JBL

Chaines stéréo, télécouleurs, fours à micro-ondes, radios-cassettes portatives, caméras et vidéo.

Le projet de Trudeau est encore vicié



Gilles Lesage

Le projet de réforme constitutionnelle du gouvernement fédéral reste aussi vicié qu'il l'était en octobre dernier. Sous le couvert de la souplesse et de l'attention aux désirs des Canadiens, les amendements soumis lundi soir par M. Jean Chrétien ne font que dorer la pilule — toujours aussi amère — et, sous certains aspects, empirent même une démarche déplorable dès le départ.

Ici et là, il y a bien des modifications qui font droit à des objections de personnes et d'organismes, et même à des demandes de certaines provinces. Mais, sûr de détenir toute la vérité et de savoir ce qui est bon pour tous les Canadiens, Ottawa n'a aucunement modifié sa démarche fondamentale. Il continue de voguer allègrement par-dessus la tête des provinces, sans leur accord ou même leur consentement, faisant fi de la contestation de six d'entre elles devant les tribunaux. En d'autres termes, Ottawa arrondit les angles, du moins en apparence, corrige son tir, mais son objectif reste le même. Et pour l'atteindre, il se moque éperdument de ses prétendus partenaires, les provinces, du Québec en premier lieu.

...

À la demande même du Nouveau-Brunswick, le projet modifié étend à cette province le bilinguisme institutionnel (devant la législature et les tribunaux) qui est déjà imposé au Québec et au Manitoba. Mais il en épargne l'Ontario, où résident le plus grand nombre de francophones hors Québec. Le fameux principe de l'égalité de droits en prend un sacré coup pour ce demi-million des nôtres, à qui M. Trudeau dit de se débrouiller comme ils le peuvent avec M. Davis, son allié inconditionnel dans ce coup de force. M. Chrétien invoque M. Ryan à l'appui de sa condescendance envers l'Ontario. Mais il fait mine d'oublier que le chef libéral du Québec n'est pas d'accord, loin de là, avec la démarche unilatérale d'Ottawa, qui ne respecte pas la tradition d'égalité entre les deux ordres de gouvernement.

Au chapitre de l'enseignement, Ottawa continue de heurter de plein fouet les prérogatives exclusives des provinces. De façon plus précise, il contredit de façon flagrante les dispositions de la loi 101 du Québec. Sous le prétexte de reconnaître "les droits acquis", Ottawa veut permettre à tous les citoyens canadiens (dont un enfant a déjà commencé à recevoir son instruction en anglais ou en français) de faire instruire tous leurs enfants dans la langue officielle de leur choix.

C'est la fameuse "clause Canada" à laquelle le Québec serait disposé à se soumettre, mais à la condition qu'il y ait réciprocité et que les provinces restent maîtres de leurs décisions. Ottawa l'impose avec ses gros sabots dans la faïence. Certes, sur ce plan, l'esprit du projet Trudeau se rapproche des projets de M. Ryan, mais ce dernier n'est pas encore premier ministre du Québec, et il devra y penser à deux fois avant d'ouvrir la "canne de vers" linguistique.

Sûr d'avoir mis le Québec dans sa poche avec le NON du 20 mai, Ottawa semble faire preuve de plus de souplesse envers M. Blakeney, de la Saskatchewan. Ainsi, un référendum pancanadien ne pourra être tenu que pour sortir d'une impasse entre le gouvernement fédéral et les provinces, et il ne saurait être question d'un référendum "instantané". Mais Ottawa reste maître du jeu et conserve sa prépondérance en cette matière, comme dans les autres. Avec cette arme terrible, il pourra modifier la constitution; cela lui donne un pouvoir dangereux, au dire même de M. Gordon Robertson, qui fut pendant de nombreuses années le fonctionnaire fédéral numéro un en matières constitutionnelles.

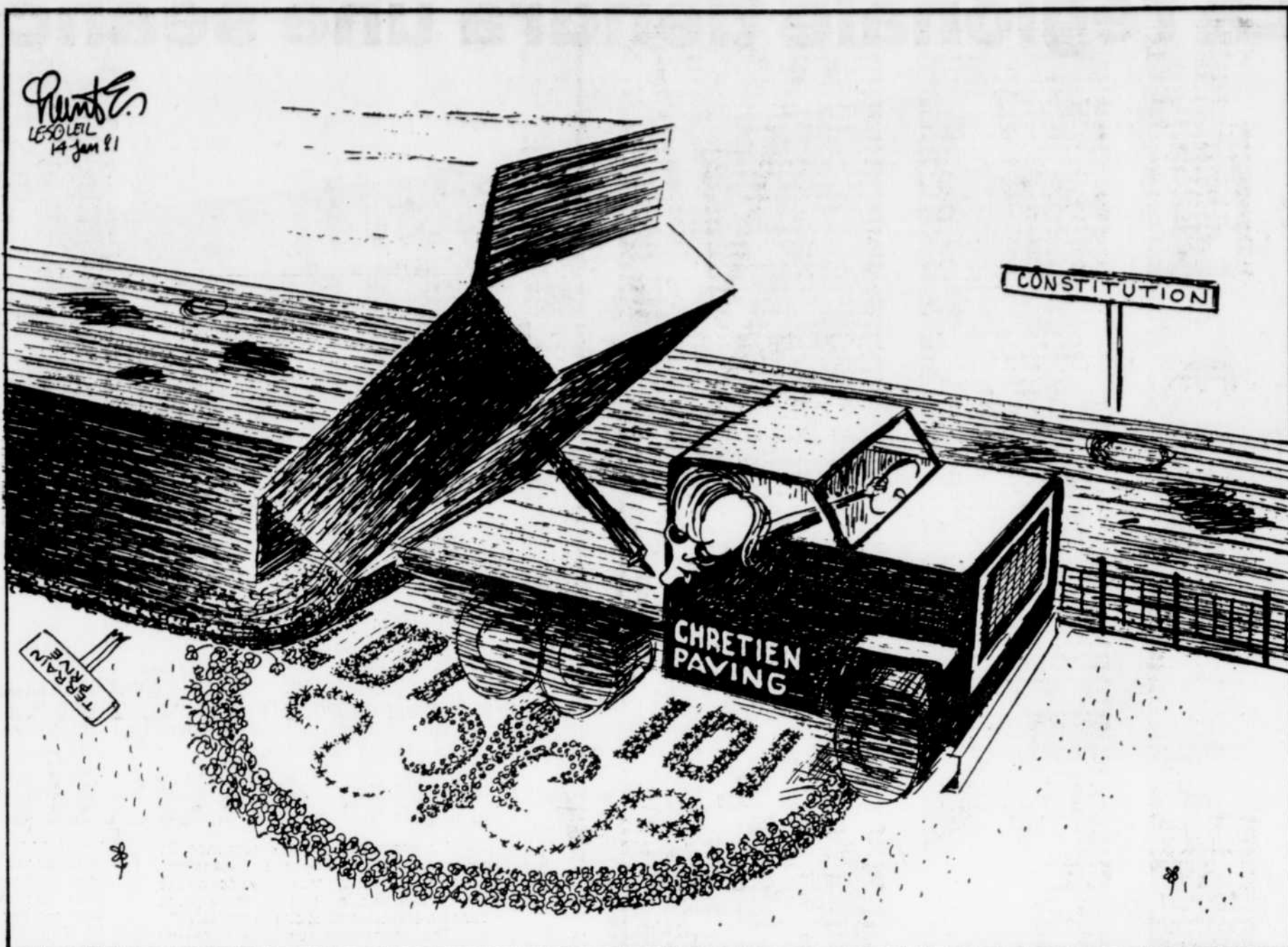
Et que vient faire cette toute nouvelle reconnaissance de la nature multiculturelle du Canada? Un bonbon pour les groupes ethniques, surtout ceux de l'Ouest? Rien pour le caractère distinctif et spécifique du Québec, rien pour la reconnaissance explicite des deux majorités de ce pays, mais tout pour garantir en principe une égalité factice qui porte atteinte à la nature même du régime fédératif, à son esprit, sinon à sa lettre.

En si bonne voie, on se demande pourquoi Ottawa ne ressuscite pas son vieux pouvoir de désaveu pour reléguer aux oubliettes les prétentions linguistiques du Québec. Il y aurait alors un débat public. Mais il préfère se draper dans une égalité couée de fil blanc pour imposer un régime de fer: le sien. Sans même effleurer un nouveau partage des pouvoirs, censé être l'objet de ce périlleux exercice.

...

Quoi qu'en dise M. Chrétien, pour qui il n'est pas question d'autres "compromis", le débat est loin d'être terminé. Il se poursuit de plus belle et doit prendre de l'ampleur. Six provinces, dont le Québec, continuent de faire front commun, des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses pour soutenir que la réforme doit absolument satisfaire les revendications fondamentales du Québec.

À moins qu'il veuille prendre le risque de graves perturbations, M. Trudeau devra écouter vraiment les provinces récalcitrantes et élaborer avec elles un compromis honorable portant sur le seul rattachement de la constitution.



bloc-notes

Ce mariage du Québec au CN

Les jours qui viennent donneront vraisemblablement plus de précisions probantes sur la valeur réelle du mariage de raison entre le ministère québécois des Transports et la société de la Couronne Canadienne nationale (CN) pour l'acquisition des Entreprises Bussières Ltée qui se classent parmi les cinq compagnies majeures de transport au Canada.

Certes le CN et le Québec doivent-ils y trouver leur intérêt pour s'associer de la sorte. Le premier a, dans la Belle Province, un chaînon manquant quant à l'intermodalité vraiment nationale en regard de ses trains et camions. Le second semble boucler l'une de ses boucles dans l'industrie du transport puisqu'il s'est aussi acquis, antérieurement, une participation importante dans les airs (Pro-pair) et sur mer (Sonamar).

Mais le laconisme du ministre Denis de Belleval sur une telle transaction tranche singulièrement avec la verve qu'il déploie d'ordinaire pour annoncer de grands projets. On ignore le montant précis de cette affaire. On ne sait pas davantage si le gouvernement québécois créera une nième société d'Etat, cette fois pour coordonner ses secteurs témoins du transport.

Comme ce gouvernement pourrait bientôt être remplacé par un autre (libéral) plutôt réfractaire à l'étatisme, est-ce à dire que l'entreprise privée récupérera ultimement ce "joint venture" avec le CN?

Née en 1956 (avec \$500 et un seul camion), Bussières Ltée a parut lucrativement expansionniste depuis lors. On peut penser que son actionnaire, le Beauceron René Bussières, faisait face à des problèmes de succession comme à des problèmes de survie à long terme dans une industrie continentale extrêmement sensible aux humeurs de la main-d'œuvre organisée et aux incertitudes croissantes de l'économie.

Des experts du milieu anticipent une décennie très difficile du notament à la tendance des différentes compagnies canadiennes à créer leur propre flotte de véhicules au détriment des transporteurs spécialisés. De compétiteurs qu'ils étaient, le train et le camion devront exploiter leur complémentarité naturelle pour résister au "choc du futur".

On ne sait pas encore comment l'industrie du camionnage réagira à cette alliance CN-Québec. Mais le public et le parapublic oseraient-ils ne pas s'intéresser au moyen de transport qui achemine la moitié des marchandises au Québec et à une flotte de taille qui emploie plus de 1,675 travailleurs.

J.D.

Charlesbourg aura compris!

Après deux séances d'information tumultueuses, la semaine dernière, le nouveau maire de Charlesbourg, M. Pierre Bernier, se rend à l'évidence que ses contribuables ne blâment pas du tout ses prévisions budgétaires qui, lâchées en guise de cadeau de Noël, les assommaient littéralement au chapitre des augmentations de taxes. A un rythme de 32 à 42 pour 100 et suivant une prospective ahurissante pour les quatre années ultérieures, de telles augmentations s'avèrent tout simplement suicidaires pour une administration municipale encore au berceau.

Désormais, on effectue un virage à 180 degrés, abaissant la cadence à 25 pour 100, puis à 18 pour 100. Encore un peu de temps et faudra-t-il s'étonner si l'administration Bernier annonce une... réduction de taxes? Plus sérieusement, les Charlesbourgeois assistent au dur apprentissage de la vie politique par leurs élus du 2 novembre. Cette conjoncture est positive dans la mesure où le climat ouvert qui accompagne ce cheminement témoigne d'une vigilance des administrés et d'une souplesse de la part des administrateurs.

Dès le début de l'offensive budgétaire du maire Bernier, il était possible d'y voir une sorte de manœuvre de négociation destinée à placer la population devant ses responsabilités. Ces dernières années, Charlesbourg s'est développée de manière anarchique. Les contribuables ont cru qu'ils pouvaient réclamer toujours plus de services sans écoper de leur contrepartie financière. Or la période de vaches grasses des années 60 et 70 est terminée. Aucun pouvoir public n'imprime des billets verts! Il faut que les payeurs de taxes cessent de voir des magiciens de la finance en leurs élus. A cet égard, la bourde politique de l'administration Bernier aura peut-être sonné le réveil du grand Charlesbourg et donné le coup de barre qui s'impose à la participation de tous aux affaires publiques.

Sous réserve d'une décision à venir quant au budget de l'année en cours, il semble que Charlesbourg verra ses taxes augmenter de façon plus parcimonieuse. De toute manière elles seront supérieures à celles prévues à Beauport (quelque 16 pour 100), Sainte-Foy (de 3 à 17 pour 100) ou Québec (8 pour 100 et plus). Charlesbourg pourra reprendre son souffle et le maire Bernier aura appris jusqu'où il ne faut pas aller tout loin...

Jacques DUMAIS

le monde vu d'ici

Occasion en or pour Reagan



Paul Lachance

C'est vendredi, le 16 janvier prochain, que le président Carter rend les armes présidentielles américaines. C'est aussi la date que l'administration actuelle avait fixée aux Iraniens pour conclure la lamentable affaire des otages détenus depuis le 4 novembre 1979.

Ce qui ajoute au suspense des deux jours à venir est l'ambiguïté constamment maintenue par le président élu, Ronald Reagan, sur sa position face aux négociations en cours.

Il a répété, mardi, que, si les otages ne sont pas libérés à son arrivée au pouvoir, le 20 janvier, il ne sera pas lié par les termes de la négociation menée par son prédécesseur et qu'il repartira à zéro. Mais il se garde toujours de préciser dans quelle direction.

Même si les dernières déclarations des deux pays en cause laissent supposer que, pour la première fois, on pa-

rait plus proche du terme qu'en toute autre occasion, on peut présumer que tout ne saurait être réglé avant la mise en selle de Reagan. Il semble y avoir, du côté iranien, trop de "micmacs" au sein du Majlis et trop d'affrontements entre certaines factions ou entre le président Bani-Sadr et le premier ministre Ali Radjai pour risquer trop d'optimisme en ce sens.

Force est donc de penser que Reagan recueillera la patate chaude. Force est surtout de se demander comment, malgré ses déclarations et même ses rododromes électoraux, il pourrait parvenir à faire mieux que son prédécesseur sans trop casser les pots.

Les observateurs se penchent sur le sujet depuis novembre dernier, lorsque Reagan a décroché la palme. A ce sujet, les allées sont étroites. Malgré les mots très durs que Reagan emploie à l'égard des "ravisisseurs iraniens", les options qu'il aura en main semblent être sensiblement les mêmes que celles de Carter. Reagan a certes créé des expectatives à l'effet qu'il posséderait les réponses à la crise actuelle. Mais il risque de décevoir et de tirer à blanc.

Ainsi pourrait-il, par exemple, désavouer complètement les entreprises de Carter et mettre toute l'affaire "sur la glace" jusqu'à ce que les Iraniens aient consenti à entendre raison. Mesure politiquement rentable, certes, mais qui risquerait de retarder indéfiniment la libération des Américains et même de les conduire devant le tribunal.

Il pourrait déclencher une offensive diplomatique, par le biais de l'Irak, qui viserait à faire éventuellement culbuter le régime islamique actuel de Téhéran et mettre en place un gouvernement plus modéré et plus conciliateur. Par contre, une telle mesure, un tel mouvement vers l'Irak risquerait de compromettre la situation d'Israël dont un Saddam Hussein est l'ennemi juré et dont il veut l'anéantissement.

Reagan pourrait opérer un coup de force dans le golfe Persique, frapper sur les points stratégiques de l'Iran. Mais, alors, quoi des otages, et, surtout, quoi des réactions soviétiques qui entretiennent dans le Golfe une puissance militaire navale qui est presque le double de l'américaine. Malgré l'aide militaire

qu'ils canalisent vers l'Irak, les Soviétiques n'ont pas, et loin de là, coupé les ponts avec l'Iran. En fait, la coopération soviéto-iranienne s'étale sur de multiples tableaux, depuis les facilités apportées par l'URSS pour créer des embargos à l'aide occidentale jusqu'à de grandes opérations économiques, industrielles et technologiques, telle celle de la reconstruction de l'industrie énergétique iranienne. Et, de cela, Téhéran fait ouvertement état.

Ainsi donc, comme cela est prévisible, Ronald Reagan aura, dans quelques jours, à démontrer sans détour quel est son vrai visage politique. Jusqu'ici, il avait beau jeu à appuyer formellement la position de Carter tout en évitant des discussions qui auraient pu compromettre le règlement de l'affaire des otages.

Et celle-ci pourrait être pour lui la première occasion pour enfourcher résolument la monture et, le général Haig en croupe, tenter de la diriger avec le plus de précautions possible sur l'étrémité qui mène à sa future politique étrangère, ce qui ne sera pas de tout repos.



Chemin croche, chemin droit

"Merci, m'sieur, de nous avoir écoutées."

Pourtant, cette douzaine d'adolescentes n'étaient pas à un adulte près. Des policiers, des juges, des avocats, des travailleurs sociaux, une brochette de spécialistes des sciences humaines, sans compter leurs parents, leur avaient présumément tendu l'oreille, un jour ou l'autre. Puis s'ajoutait un journaliste.

Les autorités du centre d'accueil l'Escale, à Cap-Rouge avaient autorisé la rencontre. L'Escale, un établissement presque neuf, pour jeunes filles en difficultés. Fonctionnel. Ouvert. Donc, d'où l'on fugue allègrement et où l'on revient de gré ou de force, crâneuses ou piteuses. Comme des milliers d'autres garçons et filles dans la province, elles sont là pour leur propre protection... dans leur meilleur intérêt.

À l'Escale, elles ont matériellement et pédagogiquement tout. La prise en charge est totale. Sur des visages, l'on peut facilement discerner une gravité précoce. Et dans des regards, des ombres de tristesse.

De leurs propos en vrac, sourd une réalité évidente: celle d'une brigade d'intervenants adultes dont se dote une société inquiète pour se rassurer et se tranquilliser. Par substitution.

Des intervenants dont il doit être bien difficile, pour des jeunes souvent désemparés, de comprendre l'agir parfois bien contradictoire de l'un à l'autre et qui ne semblent pas s'aimer tellement entre eux.

Il reste que pour ces jeunes, l'expérience du tribunal apparaît la plus marquante. Le reste est plus ou moins qu'accessoire, avec qui l'on compose.

...du juge

— "Ça dépend du juge. S'il a une humeur de cochon, tu te sens mal dans ta peau."

— "Quand tu passes devant le juge, tu peux l'attendre au pire. Moi, je m'attendais à retourner chez nous. Le juge a dit: 'Impossible, t'as besoin d'un milieu sécuritaire.' Pourtant, ici, y'a rien de barré."

— "Le juge, (une femme) m'a fait un clin d'oeil et m'a dit 'Tu vas t'en sor-

tir'. Ça ça t'encourage, ça t'aide à pas devenir 'down'."

— "Mon juge, il ne faisait que des farces. Ça fait pas style sérieux."

...de l'avocat

— "Moi, ma fille, j'étais dans un milieu où tout le monde avait besoin d'un avocat. Le premier, il coûtait cher... y'a pas été bien payé... Après, la gang m'a dit de téléphoner à l'Aide juridique."

— "Si tu te fais pincer, t'as besoin d'un avocat."

— "Mon avocat était d'accord pour demander six mois en centre d'accueil... mais au dernier moment, en cinq minutes, comme on change de culottes, j'ai changé d'idée: j'ai demandé jusqu'à 18 ans. Ça été tout une claque pour mon avocat..."

Questions et réponses

— C'est quoi la loi 24?
— C'est parce qu'on peut pas nous envoyer en prison pour plus de 24 heures!

— C'est quoi la DPJ?
— C'est un centre où on passe en cour. — C'est une place pour placer les jeunes. — Il nous aide à nous placer.
— Est-ce qu'on tient compte de ton opinion?

— En cour tous les professionnels étaient contre moi. On te laisse parler, oui, mais finalement ce sont les autres, les adultes, qui disent "non".

Le message de Julie

Julie (nom fictif) est la benjamine du groupe. Elle a à peine 13 ans. Elle ne demeure plus dans sa famille depuis environ cinq ans. Des cheveux de blés et un regard de feu.

— "On fait toutes de petites gaffes contre nos parents. Puis on le regrette; ça nous fait quelque chose dans le cœur. On vient ici, puis on a de la peine."

— "Les éducateurs, ils nous encouragent à prendre le chemin droit. Si la fille continue à prendre le chemin croche, c'est de sa faute."

— "Si la fille décide de ne pas faire son temps, alors, à 18 ans, elle va continuer à faire son chemin croche..."

Fin décembre, dans la province, 71 garçons et 34 filles étaient en "stand by" dans des centres d'accueil de dépannage et de transition, en attente d'une place dans un établissement dit "sécuritaire". Une trentaine d'autres attendaient une place dans un centre d'accueil à caractère non sécuritaire, mais dont les



roger bellefeuille

problèmes indiquent la nécessité d'un placement à long terme dans un cadre institutionnel.

C'est peu, à prime abord, si l'on considère que quelque 3,000 garçons et filles sont hébergés, bon an, mal an, au Québec dans une cinquantaine de centres d'accueil pour mésadaptés-sociaux affectifs, c'est-à-dire ayant des problèmes de comportement.

La situation est cependant "alarmante" commente Jean Métivier, de l'Association des centres de services sociaux du Québec (ACSSQ).

Alarmante, parce que, entre-temps, des jeunes ne reçoivent pas les services requis. Aussi, parce que l'engorgement actuel, mais pourtant prévisible des établissements de cette catégorie, constitue en quelque sorte le grain de sable qui enraye joliment le processus socio-judiciaire.

Parce que de jeunes "durs" prennent la clé des champs en attendant de comparaître devant le tribunal; parce qu'aussi cette lacune démobilitise les éducateurs de centres d'accueil aux prises avec une clientèle qui devrait être ailleurs.

Le réaménagement des ressources pour faire plus d'espace au "sécuritaire" coûterait environ \$4.5 millions, estime l'ACSSQ.

D'ici un an, il est prévu que la situation devrait sensiblement s'améliorer pour ce qui est des garçons. L'organisme ne voit pas le bout du tunnel en ce qui concerne les jeunes filles. Autre conséquence, des fillettes, "socialement exploitées", continueront de l'être, laissées à elles-mêmes ou à des adultes peu scrupuleux.

Une complaisance

Pour Jean Métivier, il y a dans tout cela quelque chose de "fondamentalement croche".

Car, depuis quelques années déjà, le ministère des Affaires sociales est bien au fait des besoins en matière d'hébergement institutionnel pour les jeunes en difficulté.

En 1976, le rapport Batshaw faisait le point sur la question.

En avril 1979, le gouvernement était saisi d'un plan directeur portant sur un réseau de ressources sécuritaires de 700 places (y compris les places existantes).

Pour la région de Québec (03), les besoins de ce type sont de 60 places. Le Conseil régional de la santé et des ser-

vices sociaux.

Le président et le vice-président du Comité de la protection de la jeunesse, MM. Jacques Tellier et Paul Périard — le premier un théologien avec une formation juridique, le deuxième, un travailleur social enrichi d'une formation juridique — ne sont guère plus explicites en entrevue sur cette question.

Ils voient le danger potentiel, cependant, que les responsabilités de la DPJ ne soient finalement subordonnées aux autres activités du CSS.

Le centre d'accueil Cartier, à Mont-réal, a déjà proposé que les DPJ soient rattachés au Comité de la protection de la jeunesse. MM. Tellier et Périard se sont abstenus de commenter cette proposition.

Il faut voir dans ce litige des ingrédients de lutte de pouvoir entre le



Hébergement sécuritaire: une situation alarmante

vices sociaux (CRSSS) vient de recommander qu'il y en ait 40 pour les garçons au Centre-Jeunesse de Tilly et 20 pour les filles à l'Escale. Mais le budget de la province est serré.

Toute cette question d'hébergement sécuritaire est au demeurant fort trouble. Ça frise le grand guignol.

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Laize, s'était engagé au début de son mandat à fermer la porte au sécuritaire dans les centres d'accueil. La social démocratie se doit d'être ouverte et humaine, non contraignante.

Or, la loi 24 fait de nouveau la démonstration qu'une minorité de jeunes — 700 dans la province — doivent être momentanément retirés de la circulation, pour leur propre protection ou celle de la société.

La loi 24 autorise cependant le ministre des Affaires sociales à décréter un centre d'accueil ou une partie de centre d'accueil "sécuritaire". Le ministre ne s'est jamais prévalu, jusqu'ici, de cette marge de manœuvre. Résistance philosophique ou contrainte budgétaire?

Un subterfuge

L'hébergement en milieu sécuritaire ne cause pas uniquement des maux de tête au niveau de l'insuffisance du nombre de places.

La durée maximale de placement dans ces établissements divise une fois de plus les spécialistes en deux clans: ceux de l'intervention judiciaire et ceux de l'intervention psycho-sociale.

Par contre, du côté des services sociaux l'on manie de plus en plus le subterfuge pour contourner le caractère limitatif de la durée d'un tel placement, tel que voulu par le législateur.

Selon la loi 24, (article 91e), un placement de cette nature exige une ordonnance du tribunal. Cette ordonnance est d'une durée maximale de trois mois avec prolongation maximale pour une même durée, si des faits nouveaux la justifient.

Or, les éducateurs estiment que ce séjour est trop court pour mener à bien tout programme sérieux de réadaptation, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes sujets qui ont déjà vu passer les gros chars.

D'autant plus qu'un jeune délinquant le moins alerte se tiendra bien tranquille pendant trois mois, aura une conduite exemplaire, afin de retrouver la liberté le plus tôt possible. Aucun fait nouveau ne pourra justifier, aux yeux du tribunal, une prolongation de placement.

En outre, estiment des éducateurs, le jeune ne développera pas le désir de se reprendre en main dans un si court laps de temps. Il n'aura d'autre motivation que de faire son "temps", pas une minute de plus.

Le subterfuge

Selon les informations obtenues, les intervenants sociaux passent de plus en plus outre à cet article. On évite la judiciarisation, donc le recours au tribunal. On préfère la voie des mesures

volontaires par le truchement d'un autre article, en l'occurrence l'article 54h.

En vertu de celui-ci, le Directeur de la protection de la jeunesse peut confier un jeune de 14 ans et plus, avec son consentement et celui de ses parents, à un centre ou à une famille d'accueil, choisi par un centre de services sociaux, "pour une période déterminée".

Cette période ne doit pas dépasser six mois, mais le DPJ a le loisir de la prolonger de six mois en six mois, sans passer par le tribunal.

Dans les faits, indique Jean Métivier, de l'Association des centres de services sociaux, ce genre de placement a une durée moyenne de 18 mois à deux ans.

Dans son dernier rapport annuel, le comité de la protection de la jeunesse, sous la pression évidente des psycho-éducateurs, donc des centres d'accueil, recommande que l'hébergement en milieu sécuritaire soit d'une durée maximale de 24 mois, avec révision, devant le tribunal, après un an ou 18 mois, le cas échéant.

Dans un mémoire, la Commission des services juridiques s'objecte à toute extension, estimant, substantiellement, qu'il s'agit là d'une privation de liberté et que le recours au tribunal, après trois mois, est une protection contre un possible arbitraire.

Le législateur n'entend faire pour sa part qu'une concession mineure à cet égard. Son projet d'amendements "ponctuels" déposé avant Noël porte la durée du séjour maximum, en milieu sécuritaire, à six mois, avec possibilité de prolongation d'une autre période maximale de six mois.

Compte tenu de la difficulté de faire intervenir, dans bien des cas, des faits nouveaux pour justifier une prolongation, le recours au subterfuge pourrait avoir la vie dure.

D'autant plus que la table centrale de concertation et de consultation avait elle-même suggéré au ministre des Affaires sociales, à l'apaisement LE SOLEIL, de ne pas décréter l'ouverture d'unités sécuritaires tant que le séjour dans ces établissements ne sera pas prolongé substantiellement, ce qui ne semble pas être l'intention du législateur.

D'où paradoxe et méli-mélo. Des jeunes sont envoyés, par ordonnance du tribunal, dans des établissements "sécuritaires" qui, juridiquement n'en sont pas.

D'autres sont dirigés, sous le couvert de mesures volontaires, dans des centres d'accueil "ouverts", mais qui sont appelés, pour fins de réadaptation, à faire office de centres "sécuritaires".

Ensuite, on demande aux jeunes de jouer franc jeu...

Samedi: dans une analyse qui paraîtra dans les dossiers du SOLEIL, Roger Bellefeuille mettra un terme à cette série de dossiers sur la loi de la protection de la jeunesse.

Le Directeur de la protection de la jeunesse Trouble-fête dans sa propre boîte

Le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) de Québec relève administrativement du Centre de services sociaux (CSS) qui couvre toute la région 03. Son patron immédiat est le directeur général de cet établissement, M. Jean Rousseau. A certains égards, M. Couture a plus de pouvoirs que M. Rousseau. Il en est ainsi dans toute la province.

Or, voilà que la présence du DPJ au sein même des CSS est remise en cause à l'intérieur comme à l'extérieur de ces établissements. À l'intérieur, ce sont surtout les praticiens, bousculés un peu, beaucoup par la grande marge de manœuvre de ce nouveau directeur, que cette présence agace le plus.

À l'heure actuelle, à la grandeur de la province, cette structure de services, fortement hiérarchisée, compte des effectifs globaux d'environ 6,000 personnes, toutes classifications, en plus de

500 autres rattachées à la DPJ.

Le CSS de Québec compte autour de 900 employés, incluant les 92 relevant de la DPJ.

Le DPJ doit aussi rendre compte de ses actes, indirectement, au Comité de la protection de la jeunesse. Cette instance a un mandat de surveillance générale de l'application de la loi 24.

Or, dans son dernier rapport annuel, ce comité constate, sans ambages:

"Plusieurs groupes d'intervenants, déplorant la lourdeur administrative et les conflits d'écoles à l'intérieur de ces centres (CSS), souhaiteraient voir les directeurs de la protection de la jeunesse relever d'un organisme à compétence provinciale, (...)."

"L'expérience de la première année ne permet pas de conclure définitivement au bien-fondé de l'appartenance du Directeur de la pro-

tection de la jeunesse au Centre de services sociaux."

Le président et le vice-président du Comité de la protection de la jeunesse, MM. Jacques Tellier et Paul Périard — le premier un théologien avec une formation juridique, le deuxième, un travailleur social enrichi d'une formation juridique — ne sont guère plus explicites en entrevue sur cette question.

Ils voient le danger potentiel, cependant, que les responsabilités de la DPJ ne soient finalement subordonnées aux autres activités du CSS.

Le centre d'accueil Cartier, à Mont-réal, a déjà proposé que les DPJ soient rattachés au Comité de la protection de la jeunesse. MM. Tellier et Périard se sont abstenus de commenter cette proposition.

Il faut voir dans ce litige des ingrédients de lutte de pouvoir entre le

comité et les CSS et entre ces derniers et les centres d'accueil.

Ces derniers aimeraient bien, par exemple, avoir la responsabilité totale des enfants qui leur sont confiés, sans cordon ombilical les plaçant sous une certaine dépendance des CSS. Les centres d'accueil voudraient bien voir aussi l'intégration complète dans leurs murs des praticiens sociaux qui, bien que travaillant chez eux, sont des employés du CSS détachés par le biais de contrat de service.

Une tranquillité assurée

Le DPJ de Québec, M. Alfred Couture, est bien au fait des tiraillements que soulève le mandat que lui confie la

loi 24, un mandat qu'il entend bien assumer avec le discernement, mais aussi avec l'autorité qui s'imposent.

"Si je veux faire une déclaration publique, exercer des pressions sur quiconque, je n'ai de permission à demander à personne."

Il ne faudra pas assister, souligne Paul Périard, également président de la table centrale de concertation et de consultation (un regroupement d'une quinzaine de représentants d'organismes impliqués par la loi 24) à une "dépistation".

En d'autres termes, il ne faudrait donc pas que la Direction de la protection de la jeunesse bouscule trop de monde, en même temps, qu'elle devienne en quelque sorte un État dans l'État.

Un autre débat feutré en perspective.

Comment appeler un handicapé?

Aux journalistes, aux novellistes, à ceux qui auront à parler de l'Année internationale des personnes handicapées, au public en général.

DOIT-ON DIRE HANDICAPÉ OU PERSONNE HANDICAPÉE?

Je pense que le mot handicapé employé seul désigne une chose; la chaise qui lui manque un barreau est handicapée, une auto qui lui manque une roue est handicapée. Alors un handicapé est-ce que c'est une chose ou un humain? Bien sûr, nous pensons à un humain lorsque nous le disons, parce que nous l'avons toujours appelé ainsi, c'est plus court à dire et sans méchanceté de la part de ceux qui le disent.

Personne handicapée c'est un bon début, cela laisse sous-entendre que derrière le handicap, il y a une personne humaine avec un cœur pour aimer. Qu'il soit handicapé mentalement, physiquement ou sensoriellement, il veut aimer et être aimé et se sentir citoyen à part entière.

Encore une fois les personnes qui emploient le mot handicapé seul, le font sans malice, sans intention de vouloir blesser l'autre. Par contre, la personne handicapée qui se fait appeler ainsi (dans la majorité des cas), ne le voit pas de la même manière. La plupart des personnes handicapées ont déjà beaucoup de difficulté d'adaptation sociale, je pense aussi aux parents qui bien souvent traversent une période pénible, de rajouter le mot personne peut, pour certains, leur faire voir qu'elles sont des personnes à part entière. Des personnes comme tout le monde qui veulent être comme tout le monde.

Mais, si je veux pousser encore plus loin ma réflexion, nous devrions dire "personne qui a un handicap". Quelqu'un qui porte des lunettes n'est pas handicapé dans tout son corps, quelqu'un qui boite n'est pas handicapé dans tout son corps. Il y a des parties de son corps qui sont bonnes et d'autres moins bonnes. Alors pourquoi prendre le mot "handicapé" seul et laisser sous-entendre que le corps n'est plus bon.

Pourquoi dirait-on d'un homme ou d'une femme qui lui manque une jambe, qu'il ou qu'elle est handicapé(e) alors que l'on sait si bien qu'à cette personne, il lui reste une autre jambe, deux mains et une tête. Pourquoi miser sur une chose si minime alors qu'il reste encore énormément de potentiel sur le reste du corps.

Serge Leblanc
qui a la paralysie cérébrale
directeur exécutif
à l'Association de paralysie
cérébrale
au Saguenay—Lac-Saint-Jean

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être accompagnées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est Québec, G1K 7J6.

Ne pas s'esquiver devant l'Esquive

L'Esquive! C'est un livre mandaté par le ministère de l'Éducation que l'on doit qualifier non seulement de nécessaire mais d'essentiel, de vital; non seulement d'optimiste mais d'enthousiasmant!

Une œuvre méritoire qui ne doit pas s'empoussiérer sur les tablettes de nos bibliothèques scolaires et dans les archives du ministère de l'Éducation.

Plus qu'un volume, il est un programme, un plan grandiose, un projet englobant axé sur les valeurs (au sens large), les sources mêmes de toute éducation, véhiculées ou à promouvoir dans nos milieux scolaires plus ou moins désemparés.

Un projet d'architecture édu-

cationnelle qui se doit de réussir et d'être soutenu, selon la demande des auteurs (MM. André Naud et Lucien Morin), par le ministère de l'Éducation du Québec. Un projet éducatif, tel que souhaité par ledit ministère à la suite des débats publics sur le Livre vert de l'éducation, ne pourrait être vraiment valable sans d'abord se définir par rapport au fondement nécessaire à ce projet, c'est-à-dire par rapport aux valeurs conscientisées et vécues par l'ensemble des agents et de leurs bénéficiaires de l'éducation. C'est un retour au cœur du corps, une veine pulmonaire, sans artifice, sans maquillage. C'est un soleil dans l'hiver de notre monde de l'éducation.

Quelles fertiles retombées peut-on espérer à la suite d'une telle inspiration? Quels fruits indispensables sont à venir par la naissance de cette racine...? Et quels arbres! Quelles pépinières! Quelles forêts! Quelle société! ... sont promis à sa suite.

Voilà, à mon avis, ce que tous les "soureux" de l'éducation vraie attendaient!

Cette esquisse de l'Esquive doit maintenant prendre forme et se répandre. C'est pressant! Il ne faut pas s'esquiver devant une telle formidable responsabilité! Merci!

Gilles Giguère,
ex-enseignant à l'Institut
Notre-Dame-du-Sourire (Rouyn).

Garderie et "halte-garderie"

M. Guy Dubé,

Ma lettre fait référence à deux articles écrits par vous dans LE SOLEIL en décembre, l'un s'intitulant "Pour \$12 par année, une garderie pas comme les autres" et l'autre "Comment monter une organisation de ce genre".

A un moment où le débat sur les garderies au Québec est très fort, à un moment où les parents essouffés de tenir à bout de bras des garderies que le MAS refuse de subventionner adéquatement, à un moment où les travailleuses (eurs) en garderie se syndiquent pour avoir des conditions de travail normales, mettre un tel titre en vue dans LE SOLEIL est une belle façon de faire retarder le dossier des garderies.

L'expérience des femmes de Neufchâtel est très intéressante et mériterait l'attention que vous lui avez accordée mais il ne s'agit pas là d'une garderie à proprement parler.

Il s'agit d'un projet de femmes au foyer qui se sont organisées ensemble pour sortir de leur isolement et en même temps socialiser leur enfant en se dédiant. Bravo! mais une garderie, moyen de garde des enfants quand les parents sont au travail, ouverte cinq jours par semaine,

c'est pas la même chose et ça coûte plus que \$12 par année.

On pourrait à tout le plus appeler l'expérience de Neufchâtel "halte-garderie".

Encore une fois ce n'est pas à cette expérience que je m'en prends mais à vous M. Dubé d'avoir donné à votre article un titre bien tendancieux parce que de tels articles (ainsi rédigés) laissent croire que ceux qui réclament plus de subventions pour les garderies populaires exagèrent et ne sont tout simplement pas débrouillards et laissez de tels rumeurs circuler, c'est porter préjudice à tous les parents qui en plus de travailler (avoir un job) cinq jours par semaine investissent un nombre d'heures considérable pour maintenir ouverte leur garderie; c'est porter préjudice aux travailleurs qui dans des conditions minables assurent auprès de nos enfants un travail pédagogique de très haute qualité.

— Des locaux gratuits pour les garderies (sans but lucratif) y en a pas.
— Du vieux équipement, poêle, frigo, etc., c'est ça qu'on a et qu'on retape.
— Des papas et même des mères bricoleurs, y en a.
— Des parents et des tra-

vailleurs qui font le ménage et l'entretien, y en a.

— Nous aussi on ramasse et répare des jouets de toutes sortes, on aménage nos locaux, etc.

— Du bénévolat et de l'esprit de débrouillardise y en a des tonnes dans les garderies et pourtant on boucle jamais nos budgets, on invente mille activités pour boucher au plus pressé les trous et pour les normes d'hygiène, de qualité, etc., vous en faites pas, faut les respecter, on nous surveille. Et de toute façon nous voulons des garderies qui soient des milieux agréables pour nos enfants qui y vivent cinq jours par semaine.

Depuis six ans, il y a eu quelques changements dans le monde des garderies, il y a eu la loi 77, il y aura une réglementation que Mme Gervais et son office soumettront bientôt et il n'y a plus de permis d'accordé pour une garderie coopérative ni de halte-garderie coopérative.

Un journal c'est un organe d'information et un article qui véhicule des inexactitudes peut faire bien du tort: avant d'écrire un article dont vous faites porter le propos sur les garderies, vous auriez dû vous informer et si vous voulez vous reprendre, il y a dans la ville et région de Québec plusieurs garderies (sans but lucratif) qui pourront vous expliquer leur fonctionnement, leur situation avec plaisir. Il y a même un regroupement de garderies (SBL) actif dans la région et même si tout le monde y est déjà débordé, je suis certaine qu'on aura le temps de jaser avec vous des garderies, moyen de garde pour les enfants dont les parents ont un boulot cela dit sans discrimination aucune à l'égard des femmes qui travaillent au foyer et qui peuvent se monter un projet communautaire comme à Neufchâtel.

Angèle Aubin
parent dans une garderie
Lauzon

Réponse
* Vous semblez des plus frustrées, parce que j'ai parlé d'une "garderie pas comme les autres", organisée et montée par et pour des "femmes au foyer", et non pas d'une "garderie, moyen de garde pour les enfants dont les parents ont un boulot". Tant mieux, parce que c'est justement d'une garderie pas comme les autres dont je voulais parler! Il ne faudrait surtout pas en vouloir aux parents de Neufchâtel parce qu'eux, ils ont réussi leur projet communautaire et que nous, on a osé en parler...!

Guy Dubé

Au Canada, on vit un lavage de cerveaux

Pourquoi le monde est-il si bouleversé? Pourquoi y a-t-il autant de gouvernements despotiques? Pourquoi les théories économiques engendrent-elles autant de malaises? Pourquoi les doctrines subversives prennent-elles tant d'expansion? Que de "pourquoi" pourraient se poser dans d'autres domaines. La raison, c'est que l'accessoire a pris le dessus sur l'essentiel. Il suffit de voir les inquiétudes à tous les niveaux et d'en analyser les causes. C'est en ce sens qu'il faut reprendre chacune des interrogations citées plus haut.

Des personnages occupent des postes de commandes. Ont-ils été élus démocratiquement ou ont-ils usurpé leurs fonctions? A tout événement, ces personnes possèdent l'autorité, le pouvoir. Malheur à ceux et à celles qui tentent de les déloger. Les armes, les invasions, les expulsions, la prison les attendent. Les journaux en sont remplis d'exemples. Au Canada, nous n'en sommes pas rendus là, mais le coup de force du gouvernement majoritaire d'Ottawa, en matière de constitutionnelles, pourrait nous y conduire.

Passons maintenant aux théories économiques. Un journal, le 20 décembre 1980, reproduisait une nouvelle du "South News" de Londres, du journaliste londonien Nicholas Hills, dont voici la version intégrale:

Ralf Dahrendorf, le plus respecté directeur de l'Ecole d'économie de Londres, dit que le problème (inflation) est fondamentalement "un lamentable manque de nouvelles notions dans ce pays" (Angleterre).

Il serait plus que temps que

nos économistes se creusent les méninges pour répondre dans le sens de l'opinion émise par le professeur Dahrendorf. Les rares économistes d'avant-garde au Canada, qui ont tenté de changer notre système économique, se sont vus désavoués. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement central (Ottawa) d'être lui-même le pourvoyeur de ses propres finances basées sur les richesses réelles du pays, et d'avoir des succursales bancaires à travers le Canada?

Si les doctrines subversives prennent tant d'expansion, c'est que les gouvernements, autant à l'heure actuelle que dans le passé, font miroiter des théories qui séduisent le peuple, cachant les vraies intentions de leurs auteurs. Le socialisme, le communisme, le marxisme et autres doctrines du genre sont là pour prouver qu'une fois installés en régime, il n'est plus possible au peuple de s'en débarrasser. Au Canada, présentement, le peuple vit un lavage de cerveaux en matière de constitutionnelles. Grâce à sa majorité à la Chambre des communes et au Sénat, le gouvernement libéral prépare son coup de force, malgré les contestations de toutes parts.

Enfin, pourquoi des peuples ne peuvent-ils vivre en paix? Les raisons évoquées dans ce trop bref exposé jettent un peu de lumière. Sans ignorer les problèmes à l'étranger, commençons par régler les nôtres au Canada. Pour cela, il ne faut pas que l'accessoire prime l'essentiel. L'accessoire, c'est la constitution; l'essentiel, c'est l'économie. La constitution est loin d'être une panacée aux maux dont souffre notre économie.

Maurice Dussault
Québec

Le Club automobile: qui trop embrasse mal étreint!

M. Jean-Claude Dufresne
Directeur général
Club automobile du Québec
Sainte-Foy.

La présente a pour but de vous demander quels correctifs seront apportés par le Club automobile du Québec pour remplir ses engagements envers ses membres (plus de 100,000), particulièrement au chapitre du Service routier d'urgence et cela, hiver comme été, 24 heures sur 24 heures et 7 jours par semaine, conformément à la publicité diffusée par le Club.

Ma question se réfère à l'impossibilité d'obtenir l'assistance de votre organisme à maintes reprises plus précisément pendant la période des fêtes, suite à l'engorgement des lignes téléphoniques pendant plusieurs jours.

Je comprends fort bien qu'en raison de la période de froid intense, le Service routier a été débordé d'appels. Mais, je pense sérieusement que le Club devrait mieux s'équiper en personnel et en véhicules et repenser ses ententes de secteurs avec les ga-

rages affiliés de son réseau selon une nouvelle formule qui tiendra compte du problème des fins de semaine et des jours fériés. L'hiver n'est pas terminé et les périodes de froid sibériennes que nous avons connues risquent de se répéter de nouveau malheureusement au grand désarroi des automobilistes qui comptent beaucoup sur votre organisme pour les dépanner, puisqu'ils paient une carte annuelle d'adhésion pour obtenir ce service indispensable.

De plus, le nombre de membres s'accroît d'année en année et le Service routier d'urgence du Club automobile du Québec se doit de suivre efficacement cette croissance pour satisfaire sa clientèle actuelle et future qui, en définitive, est la raison même de l'existence du Club.

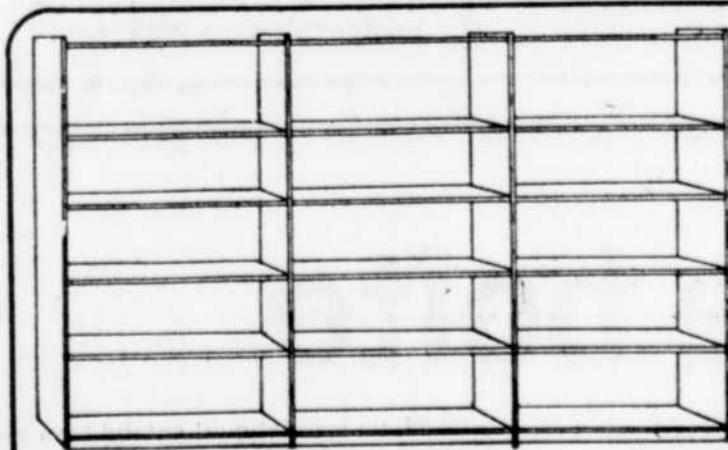
J'espère vivement que les correctifs appropriés seront apportés rapidement dans l'intérêt de votre organisme et de tous ses membres avant que la situation ne se dégrade davantage.

André Delage
Sainte-Foy

Vente de janvier

10% à 50%

sur échantillons de plancher



Étagère
Fini pin et mélamine
297⁰⁰
l'ensemble
(quantité limitée)



Ensemble 5 pièces mélamine amande
Prix Phil **\$999⁰⁰**



Toile imprimée
beige et brun
(quantité limitée) **\$199⁰⁰ ch.**

ENEZ VOIR EN MAGASIN NOS AUTRES SPÉCIAUX

MEUBLES DÉCORATION
563, rte trans-canada
lévis g6v 1h5 / 833-0930

la plus grande salle de montre
de la rive-sud, 16,000 p.c.

phil
ltée

Découvrez et explorez pleinement votre potentiel

grâce au cours

Dale Carnegie



Gilles Viziau

Vous développerez:

- La confiance en vous-même
- La facilité à parler en public
- L'habileté à transiger avec les gens
- Un meilleur contrôle de vous-même
- Une communication plus efficace
- La maîtrise de la tension et des soucis
- Votre courage et votre pouvoir d'action

Commencez dès maintenant à développer l'habileté qui vous permettra d'être la personne que vous avez toujours rêvé d'être.

PARTICIPEZ DONC SANS FRAIS A UNE SOIRÉE D'INFORMATION

Jeudi, le 15 janvier 1981 à 20h
au Château Frontenac

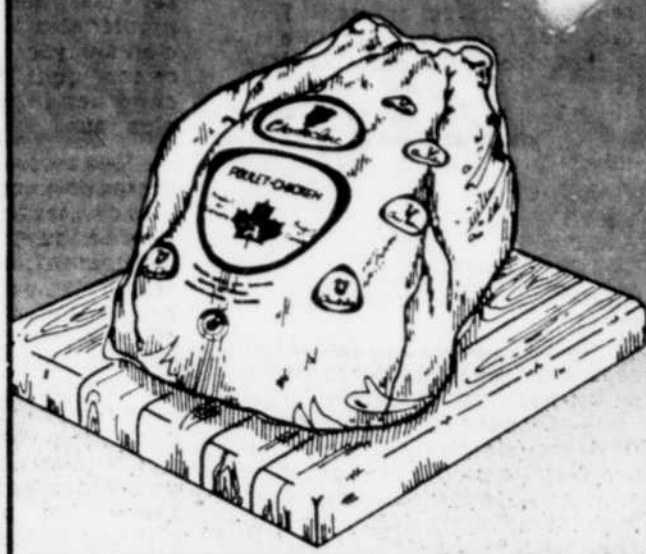
Approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec.
Permis #749749. Présenté par E.J. Glowka & Ass.

c'est la rafale des bons prix IGA



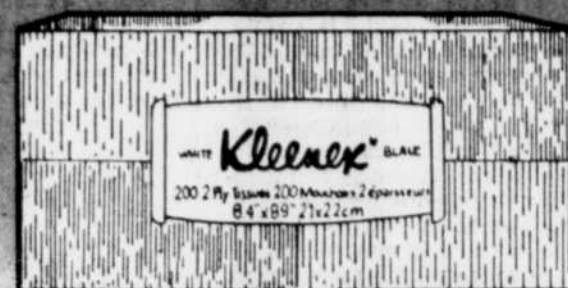
SOUPES ASSORTIES
HABITANT
Boite 28 oz

59¢



POULETS SURGELÉS
CATEGORIE CANADA "A"
CHANTECLERC
MOINS DE 5 LB

89¢
LB



MOUCHOIRS DE PAPIER
KLEENEX
Boite de 200

69¢

JUS DE TOMATES
CANADA DE FANTAISIE
HEINZ
Boite 48 oz

79¢

JAMBON
DANS LA FESSE
PRÊT À MANGER
PORTION DE LA CROUPE
DU BRISSON LB

1.19

QUARTS
DE JAMBON
PRÊT À MANGER
PORTION
DE LA CUISSE LB

1.29

QUARTS
DE POULET FRAIS
PORTION
DE LA CUISSE LB

1.19

JAMBONNEAU
DE PORC FRAIS
UN BOUT OU L'AUTRE LB

99¢

BACON SANS COUENNE
RÉGULIER OU À L'ÉRABLE
MAPLE LEAF Paq. 500 g

1.79

QUARTS DE POULET
FRAIS
PORTION DE LA POITRINE
SANS AILE LB

1.49

BOEUF FUMÉ
LESTERS Paq. de 2 x 50 g

1.09

ÉPAULE
DE PORC FUMÉE
GENRE PICNIC
TAILLEFER LB

1.09

SAUCISSES
McGARRY Paq. 500 g

1.99

CRETONS
BILOPAGE Cont. 283 g

1.49

FROMAGE CHEDDAR DOUX
BLANC OU JAUNE
MONT ST-HILAIRE LB

2.19

JAMBON CUIT
EXTRA MAIGRE
TAILLEFER
TRANCHE SELON VOS BESOINS LB

2.99

SAUCISSON
DE BOLOGNE
BILOPAGE
TRANCHE SELON VOS BESOINS LB

1.49

SAUCISSES FUMÉES
IGA Paq. 1 lb

1.39

DÉTERSIF
POUR LA LESSIVE
PUNCH
Boite 2,4 kg

2.99

NOURRITURE
POUR CHIENS
TOPS
Boite 25.5 oz

3/1.00

SAUCE À SALADE
MIRACLE WHIP Pot. 500 ml

85¢

FROMAGE À TARTINER
CHEEZ WHIZ Pot. 500 g

1.85

LÉGUMES ASSORTIS
CANADA DE FANTAISIE
DEL MONTE
6 VARIÉTÉS Boites 14 oz

2/79¢

CHAMPIGNONS
MORCEAUX ET PIEDS
NARCISSUS Boite 10 oz

69¢

PÂTES ALIMENTAIRES
CATELLI
MACARONI COUPE, SPAGHETTI,
SPAGHETTINI Boite 1 kg

1.28

EAU MINÉRALE
GAZÉIFIÉE
MONTCLAIR Bout. 750 ml

2/1.00

FROMAGE TRANCHE
SINGLES
KRAFT (16 TRANCHES) Paq. 500 g

2.09

POIS VERTS
ASSORTIS
CANADA DE CHOIX
IDÉAL Boites 19 oz

2/79¢

MARGARINE
FLEISCHMANN Paq. de 8 x 1/4 lb

1.99

ESSUIE-TOUT
WHITE SWAN Paq. de 2 roul.

1.09

ADOUCISSEUR
DE TISSUS
BONI Cont. 3,6 L

1.25

NOURRITURE
POUR CHATS
9-LIVES Boites 6 oz

4/1.00

SAUCE TOMATE
HUNT'S Boites 7 1/2 oz

4/1.00

FARINE
TOUT USAGE
FIVE ROSES Sac 2,5 kg

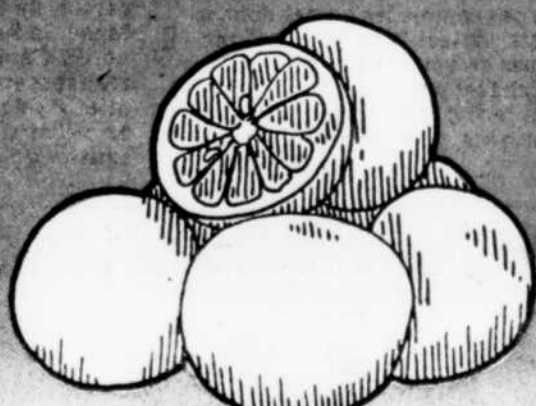
1.75

KETCHUP
AUX TOMATES
HEINZ Bout. 20 oz

99¢

SAUCE POUR
SANDWICH CHAUD
ST-HUBERT Boites 400 ml

3/1.00



ORANGES
SUNKIST NAVEL
DE CALIFORNIE
GROSSEUR 138

79¢
Douz.

RAISINS
ROUGES
EMPEREUR
DE CALIFORNIE
CANADA NO 1 LB

89¢

BROCOLI
DE CALIFORNIE
GROSSEUR 14 CH.

79¢

CHOUX-FLEURS
DE CALIFORNIE
CANADA NO 1
GROSSEUR 16 CH.

79¢

POMMES JAUNES
DÉLICIEUSE
DE COLOMBIE-BRITANNIQUE
CANADA EXTRA DE FANTAISIE LB

39¢

Prix en vigueur jusqu'au samedi 17 janvier 1981. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



Boniprix



Notre circulaire vous propose de nombreuses autres aubaines... Profitez-en!

225
NOTRE-DAME
DONNACONA

1580
ST-LOUIS
SILLERY, QUE.

378
RUE RACINE
LORETTEVILLE

3264
CHEMIN STE-FOY
STE-FOY

885
AV. ROYALE
BEAUPORT

135
DES CHÊNES OUEST
QUEBEC

3100
LAFOREST
STE-FOY

335
BOUL. WILFRID-HAMEL
VILLE VANIER

2480
CHEMIN STE-FOY
STE-FOY

UN NOUVEAU

Salon de la Mariée

au **Syndicat** de Place Fleur de Lys

Ouverture d'un nouveau Salon de la Mariée au SYNDICAT de Place Fleur de Lys. Ce sera le premier salon du genre à Place Fleur de Lys. Venez nous visiter.

INVITATION GRATUITE

En s'inscrivant au concours "Au service de la fiancée PAQUET-SYNDICAT", chaque fiancée recevra 2 billets pour le défilé de mode de la mariée qui aura lieu le 19 janvier 1981.



VOLUPTÉ

Cette magnifique robe de mariée de style espagnol vous donnera le goût de créer la féerie autour de vous. Lumières et chants rendront hommage à cette toilette de dentelle garnie de volants de nylon. Tailles de 5 à 13 ans.

320⁰⁰

En vente à nos salons de la mariée, PAQUET Mail St-Roch (2e étage) et Place Laurier (niveau 2) et SYNDICAT Place Fleur de Lys (1er étage).

Gagnez l'un des deux voyages Québec-Fort Lauderdale

offerts aux fiancées inscrites au concours
"Au service de la fiancée Paquet-Syndicat"

En collaboration avec



pour les arrangements de séjour

et

QUEBECAIR

pour les transports aériens

Chaque voyage comprend:

2 billets aller-retour Québec-Fort Lauderdale
via Québecair (une valeur de \$650.00)
Les arrangements de séjour: 8 jours au SUEZ,
une coopération de Voyages Laurier.
Une allocation de voyage de \$300.00

ATTRIBUTION du premier voyage le 4 mars
1981 et du deuxième voyage le 3 juin 1981.

Conditions du concours:

* Chaque fiancée doit compléter la formule d'inscription à l'un de nos 3 salons de la mariée:

PAQUET: Mail St-Roch, 2e étage - Place Laurier, niveau 2
SYNDICAT: Place Fleur de Lys, 1er étage

- * Fiancées, fiancés, parents et amis peuvent aider la fiancée de leur choix en inscrivant les noms, adresses et nos de téléphone de la fiancée participante à l'endos des factures.
- * Toutes les factures datées du 31 décembre 1980 au 30 mai 1981 sont valables. Déposez-les dans les boîtes spécialement identifiées disponibles à chacun de nos 6 magasins.
- * L'attribution du premier voyage se fera le mercredi 4 mars 1981 à 15h00 au magasin PAQUET du Mail St-Roch. Le deuxième voyage sera attribué le mercredi 3 juin 1981 à 15h00 au même endroit.
- * Vous pouvez participer autant de fois que vous le désirez. (La fiancée ne remplit toutefois qu'une seule formule d'inscription.)
- * Ce concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec.
- * Les voyages doivent être effectués selon la disponibilité des sièges, entre le 1er mai 1981 et le 1er décembre 1981, sauf pour les mois de juillet et août 1981.
- * Les prix doivent être acceptés comme tels et ne pourront être échangés contre une somme d'argent.
- * Les droits exigibles quant à ce concours ont été payés en vertu de la Loi sur les loteries et courses.
- * Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.
- * Les membres du personnel de PAQUET-SYNDICAT et leurs dépendants ne peuvent participer à ce concours

* Fiancées, inscrivez-vous à notre concours à nos salons de la mariée chez PAQUET Mail St-Roch au 2e étage, PAQUET Place Laurier au niveau 2 et au SYNDICAT Place Fleur de Lys, 1er étage.

* Fiche-cadeaux

Nous invitons les fiancées à compléter une fiche-cadeaux afin d'aider vos parents et amis à choisir un cadeau que vous apprécierez. Demandez-la à nos rayons du cadeau à chacun de nos 6 magasins.



justice

par Marcel COLLARD

Le président de la Confédération des syndicats nationaux M. Norbert Rodrigue, alléguera, en cour, la semaine prochaine l'inconstitutionnalité de la loi sur les propositions aux salariés des secteurs de l'éducation, des affaires sociales et de la fonction publique qui avait été d'abord promulguée dans sa version unilingue française.

M. Rodrigue, dont le procès doit s'inscrire le 20 janvier, sous l'accusation d'avoir enfreint cette loi, le 13 novembre 1979, a avisé le procureur général du Québec qu'il plaidera l'inconstitutionnalité de la loi 62 qui, à cette époque, n'avait pas été adoptée dans les deux langues officielles.

Dans un document, son procureur, Me René Labbé, s'appuie sur un jugement de la Cour suprême du Canada, dans le dossier de la Société Asbestos, le 13 décembre 1979, relativement à la loi 101, au chapitre de la langue de la législation et de la justice au Québec.

Le gouvernement du Québec avait corrigé la situation subséquemment, mais Me Labbé soutient que la loi, rendue constitutionnelle, ne pouvait avoir un effet rétroactif, en matière pénale.

Le même argument est soulevé dans les



Le Soleil, Raymond Lavoie
Norbert Rodrigue, président de la CSN.

dossiers de quatre syndicats affiliés à la CSN, celui des services hospitaliers, celui des infirmières auxiliaires du centre Jeffery Hale, celui des employés de l'Hôtel-Dieu de Québec et celui de l'hôpital Saint-Sacrement.

M. Rodrigue avait été accusé d'avoir incité les salariés concernés par la loi à contrevenir

à l'ordonnance de surseoir à la grève, entre les 13 et 31 novembre 1979. De leur côté, au moins une quinzaine de syndicats avaient également comparu, relativement à des plaintes portées par Me Jean-François Dionne, procureur du ministère public, pour avoir omis de surseoir à la grève, à des dates différentes.

Devant le juge Jean Drouin, Me Labbé avait d'abord contesté la juridiction de la cour des poursuites sommaires, soutenant que les plaintes devaient relever du Tribunal du travail. La cour d'appel du Québec a confirmé cependant la compétence de la cour des poursuites sommaires pour disposer des dossiers.

En principe, le juge Drouin doit entreprendre l'audition de la preuve, le 20 janvier et on prévoit trois jours d'audience. Cependant, l'avis de Me Labbé sera plaqué à la reprise des procédures.

Attaque contre un restaurateur

Daniel Roberge, 29 ans, de la rue Saint-François, à Québec, risque de payer cher une "grosse baloune". Il connaît demain sa sentence pour un vol qualifié et un complot dans le but de commettre un vol qualifié, sur la personne de M. Quo Woo, un restaurateur

auquel il déroba une somme de \$100, avec trois autres complices, dans un motel de Du Berger, le 21 août 1980.

Roberge a reconnu sa culpabilité, hier matin, et son procureur, Me Franz Reinhardt, a recommandé au juge Jean Grenier de lui imposer une peine de 45 mois de pénitencier, compte tenu qu'il est détenu préventivement depuis la fin du mois d'août.

Me Robert Parrot, procureur du ministère public, a fait valoir que M. Woo avait été victime d'une violence gratuite et qu'il avait été blessé grièvement à la suite d'une agression à la cos de barre métallique. Les quatre hommes avaient téléphoné pour faire livrer des repas dans un motel, loué quelques heures auparavant. Le crime est d'autant plus grave, a affirmé Me Parrot, qu'il avait été prémédité.

Roberge a également reconnu avoir volé les roues d'une camionnette louée, au cours de la même période, et de les avoir vendues. Il a avoué également une tentative de vol par effraction au restaurant Continental, sur la rue Saint-Louis, où il fut d'ailleurs appréhendé en même temps que ses présumés complices.

Le procureur de la défense a relaté que son client à la fin

d'août, était sur une "grosse baloune" avec ses trois compagnons, dans un état d'ébriété très avancé, comme en font foi les actes posés. Il proposa une inculpation de 45 mois.

Le juge a qualifié le geste comme étant particulièrement lâche, punissable autrefois de 25 ans de prison et de quelques cos de fouet. Il a préféré remettre le prononcé de la sentence, à aujourd'hui.

Les complices

Elie Meikel, 28 ans, de la rue Christophe-Colomb et Christian Bédard, 31 ans, de la rue Cardinal-Bégin, à Lauzon, ont été cités à sir un procès sous les mêmes accusations.

Le quatrième, Claude Gingras, a renoncé à l'enquête préliminaire et par son procureur, Me P.-A. Rousseau, il a nié sa culpabilité, choisissant d'être traduit devant un juge, après avoir d'abord opté pour un procès devant jury. Ce dernier est détenu préventivement, mais les deux autres, Meikel et Bédard avaient pu bénéficier d'un cautionnement après la comparution.

Trafiquant en prison

Daniel Bourgos, de la rue Villeneuve, à Lac-Saint-Charles, déjà condamné à quatre reprises pour trafic de stupéfiants, détenu pré-

ventivement depuis deux mois, a été condamné une autre fois. Il a reconnu avoir fait le trafic de marijuana le 15 mai dans la rue Saint-Jean et de possession, à des fins de trafic, de six pilules de diéthylpropion, le 9 mai. Au juge Jean Grenier qui voulait s'enquérir de la nature de ce stupéfiant, Me Marc-

André Boulianne, procureur du ministère a répondu qu'il s'agissait "d'une cochonnerie, une sorte de remède pour les chevaux".

Le juge Grenier a condamné Bourgos à 18 mois de prison, lui a interdit de fréquenter les établissements où il pouvait effectuer le commerce de la drogue et lui a imposé une or-

donnance de trois ans de probation.

Menaces de mort

Plusieurs fois déjà, au cours des semaines précédentes, Jean-Marc Gilbert, 27 ans, du boulevard Sainte-Anne, avait proféré des menaces de mort par téléphone à la mère de son ancienne amie. Il

fut inculpé d'avoir téléphoné une autre fois, le 10 août 1980 et il a avoué son délit, hier matin, devant le juge Gilles LaHaye qui l'a condamné à neuf mois de prison.

Le 22 décembre dernier, il avait été condamné à six mois de prison dans un dossier de fraude et d'extorsion.

VENTE

GRAND SOLDE DE JANVIER

20% à 40%

de réduction

Brin de laine

5, PLACE QUEBEC
647-1877

CARREFOUR LES SAULES
1935, BOUL. MASSON
872-4870

185, RUE RACINE
LORETTEVILLE
843-0176

NOUS AVONS DES IDÉES

MEUBLES DE DEMAIN... AUJOURD'HUI!

- LAVABLES
- A L'ÉPREUVE DES BULLDOZERS
- INDESTRUCTIBLES

DIRECTEMENT DU MANUFACTURIER

PRIX SPÉCIAL \$199⁹⁵

ENSEMBLE 3 MCX

1 fauteuil III 2 places
1 fauteuil III 1 place
1 table ronde

COMPOSEZ VOS PROPRES ENSEMBLES

GRAND CHOIX DE MATELAS MOUSSE D'URETHANE

JEUX DE COUSSINS FORMANT DES MEUBLES NOMBRE DE MORCEAUX ILLIMITÉ

PAS DE TAXE profitez-en!

(Vitre non incluse)

SPÉCIAL 199⁹⁵

SECTIONNELS, CAUSEUSES, APPUIS-BRAS, CHAISES T.V. ETC. OFFERTS DANS CE

GENRE DE MEUBLES

CELUI ILLUSTRÉ: \$309.95
3 CHAISES ET 1 TABLE RONDE

ENSEMBLES 4 MORCEAUX 3 CHAISES, 1 TABLE RONDE VELOURS COTÉLÉ

VELOURS MODÈRE NYLON POLYPROPYLENE DE LÉGERS FRAIS DE TRANSPORT SONT AJOUTÉS POUR NOS MAGASINS DE L'EXTÉRIEUR

CENTRE DU REMBOURREUR

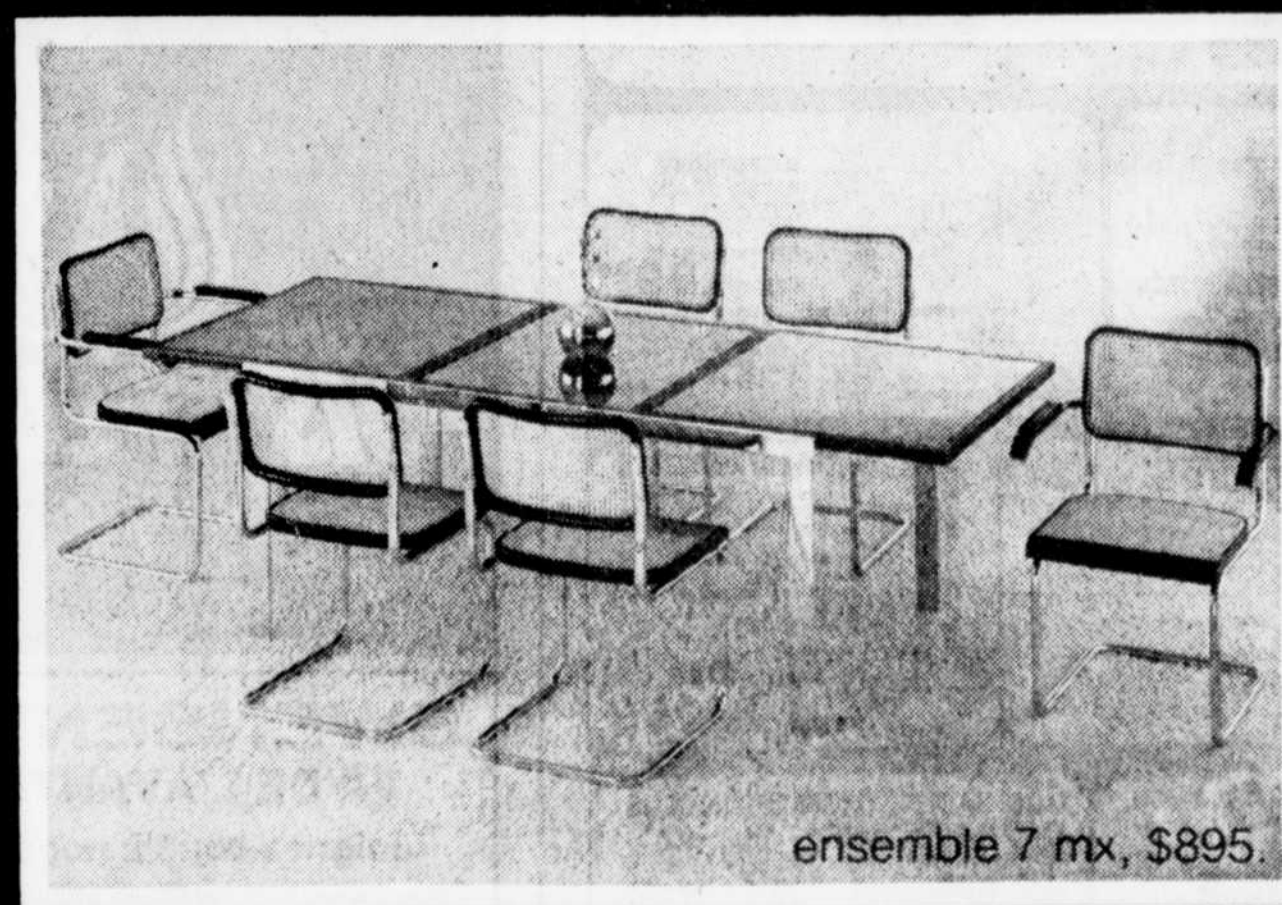
PLACE LAURIER STE ROY 651-5800	QUEBEC 2090 300, RUE ST-JEAN 663-2961	PLACE FLEUR DE LYS Q. DE 529-2941
CARREFOUR GASPE Gaspé 368-2333	SAINT-GEORGES CARREFOUR SAINT-GEORGES BEAUCÉ 228-4830	RIMOUSKI AU CARREFOUR RIMOUSKI 723-0688
CHICOUTIMI PLACE DU ROYALME 549-9083	JONQUIÈRE LES GALERIES JONQUIÈRE 542-7688	CHIBOUGAMAU 806, 3e Rue 748-3332
LA MALBAIE PLACE CHARLEVOIX 665-6718	ALMA AU CARREFOUR ALMA 668-2911	



solde bi-annuel

A compter du jeudi 15 janvier, nous vous présentons, pour la première fois, nos nouvelles collections de meubles contemporains à prix réduits.

Un exemple de nos nombreux articles en solde: mobilier de salle à dîner comprenant une table en chrome et miroir teinté gris, quatre chaises et 2 fauteuils en hêtre massif disponible en finition naturelle ou noire.



ensemble 7 mx, \$895.

espace contemporain

DÉCORATION INTÉRIEURE
angle boul. hamel & boul. henri IV

871-1114

Un immeuble de 98 logements subit pour \$100,000 de pertes

par Lucien LATULIPPE

Un immeuble de 98 logements, répondant aux numéros civiques 28, 30, 32 et 34 rue Sainte-Ursule, à Québec, a été lourdement endommagé par un incendie, hier. On ne déplore aucune perte de vie ni blessé. Les pertes matérielles sont estimées à \$100,000.

L'alerte a été lancée, à 16h55, par l'un des locataires qui venait de se rendre compte qu'il y avait de la fumée dans un corridor de cet immeuble de cinq étages. Peu après,

semble-t-il, les gicleurs dont est pourvu le vaste immeuble se sont déclenchés et l'eau a coulé à flot jusqu'au sous-sol.

En arrivant sur les lieux, les premiers pompiers ont réalisé que la situation semblait grave et deux autres alertes ont été lancées à quelques minutes d'intervalle. Une fumée dense s'échappait des étages supérieurs.

Plusieurs échelles aériennes ont été dressées pour mieux combattre le brasier, mais les pompiers n'ont eu à sauver personne. Une dizaine de lan-

ces sont entrées en jeu. La lutte a été dirigée par le chef des opérations par intérim Marcellin Turcotte, les chefs de division Jean-Paul Couture et Magella Caron et par le chef de district Noël Messier.

L'incendie a pris naissance dans le plafond de l'appartement 35, occupé par Darlene Boivin. Selon André Savard, du Commissariat des incendies, il aurait été causé par une défectuosité électrique.

Le gros des dommages par le feu a été causé aux étages supérieurs. De

nombreuses brèches ont dû être pratiquées dans les murs et dans la toiture. Les étages inférieurs sont inondés.

Cet immeuble était autrefois l'hôpital Saint-Luc et une ralonge, relativement récente, y a été ajoutée par l'arrière. Il porte le nom Appartements Verchères et il appartient au groupe Sarto Doré Inc.

Tous les logements étaient loués. Quelque 70 pour 100 ont été affectés par l'incendie et sont inhabitables pour une période indéterminée. Au moins une centaine de personnes y demeuraient: des personnes âgées et des couples avec enfants.

Cause douteuse

D'autre part, le Commissariat des incendies laissait entendre, hier, que la cause de l'incendie qui a ravagé un immeuble commercial situé au 235 rue Saint-Joseph est, le 3 janvier, semblait de plus en plus douteuse.

Effectivement, le feu a pris naissance au troisième étage, dans un lit du logement de Daniel Croteau qui était absent depuis quelques jours. Une porte n'était pas verrouillée, selon les premiers pompiers appelés à combattre cet incendie, à 9h45 du matin; ainsi croit-on que quelqu'un était entré d'une façon quelconque dans le logement pour y dormir.

Au début, on a cru qu'un fil électrique pouvait être impliqué, mais un examen poussé a révélé que ce fil ne peut être en cause. L'enquête se poursuit.



Au plus fort de l'incendie, une fumée dense s'échappait du toit de la conciergerie qui a été endommagée, hier, sur la rue Sainte-Ursule, à Québec. Plusieurs échelles aériennes ont été dressées pour mieux combattre le brasier.

Jeune homme trouvé mort sous cinq pieds de neige

par Lucien LATULIPPE

Un jeune homme a été trouvé mort, hier, sous une avalanche de neige à Saint-Valérien de Rimouski. Langis Daigneault, âgé de 19 ans, de cette même localité, a succombé au froid. L'examen externe du corps n'a révélé aucune blessure.

La Sûreté du Québec à Rimouski révèle que le jeune homme était parti de chez lui, vers 15h avant-hier, pour faire une randonnée en raquettes et qu'il devait revenir pour le souper.

Comme l'absence de la victime se prolongeait, sa famille et des amis

ont entrepris des recherches dès lundi soir, mais ce fut peine perdue. Hier matin, l'alerte était lancée à la SQ qui a dépêché sur place des agents du poste de Rimouski et des agents de l'unité d'urgence. Plusieurs motoneiges ont servi aux recherches.

Selon la SQ, c'est en suivant les traces de raquettes du disparu qu'on est parvenu jusqu'à l'endroit où s'était produite l'avalanche, pas tellement loin du domicile de la victime.

Les chercheurs ont repéré le corps en utilisant des perches pour

sonder l'épaisse couche de manne blanche. Ils l'ont trouvé sous environ cinq pieds de neige. Le jeune homme avait ses raquettes aux pieds et une petite hache à la main.

D'après les constatations faites sur place, le jeune Daigneault aurait marché près du rebord d'un escarpement. La neige fraîchement accumulée à cet endroit, en fin de semaine, a cédé sous son poids et c'est ainsi, croit-on, que la victime a été emportée dans l'avalanche.

Le coroner du district a été prévenu et il est plus que probable qu'il s'en tiendra à un cas de recherches.

AVIS de LIQUIDATION

CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.

Spécialisé dans la distribution en gros d'instruments de musique auprès des institutions scolaires, quitte le quartier Saint-Roch et ECOULE SON STOCK à des prix auxquels NUL N'A JAMAIS CONSENTI à Québec.

DES AUBAINES A NE PAS MANQUER

RABAIS DE 40%, 50% et 60%

SAXOPHONE TENOR ELITE 123 Conservatoire • Fait en Europe • Mécanisme précis muni de la clé du Fa aigu • Tonalité juste • Etui inclus Prix courant: \$910 LIQUIDATION: \$529	TROMBONE A COULISSE MEAZZI LABOR • Fait en Italie • Etui vendu séparément • Légèrement différent de l'illustration Prix courant: \$229 LIQUIDATION: 137⁴⁰	PICCOLO ELITE 202 • Fini argent • Fait aux E.-U. • Etui inclus Prix courant: \$395 LIQUIDATION: 197⁵⁰	CORNET EN SIB ELITE 1070 AVEC ETUI • Fait en Europe • Pistons chromés durs • Excellent choix pour l'amateur Prix courant: \$289 LIQUIDATION: \$169	CLARINETTE SIB SOPRANO ELITE 421 • Corps en ébène • Pavillon et bec en ébène • Clavier d'une souplesse remarquable • Fait en Europe • Etui inclus Prix courant: \$289 LIQUIDATION: \$169
GLOCKENSPIEL • Soprano diatonique SATELLITE CS-100ip et maillets • 13 lames peintes de couleur aluminium • et accordées électriquement • Sans la valise Prix courant: \$49.50 LIQUIDATION: 29⁵⁰	GLOCKENSPIEL ALTO DIATONIQUE SATELLITE CA-200ip ET MAILLETS • 16 lames • Fait au Québec • Sans la valise Prix courant: 69.50 LIQUIDATION: 41⁷⁰	GLOCKENSPIEL ALTO CHROMATIQUE SATELLITE CA-200ip ET MAILLETS • 22 lames • Fait au Québec • Sans la valise Prix courant: 89.50 LIQUIDATION: 53⁷⁰	XYLOPHONE SOPRANO CHROMATIQUE SATELLITE XS-60 ET MAILLETS • 19 lames de palissandre • Fait au Québec • Accordé électriquement • Étendue: Do ¹ à Fa ³ Prix courant: \$297 LIQUIDATION: \$189	
CORDES DÉTACHÉES Pour guitares, violons, mandolines, banjos et basses. REDUCTION DE 55%	HOUSSES DE TOILE OU VINYLE POUR GUITARE REDUCTION DE 50% Prix à partir de 5.97 ETUI RIGIDE DE BANJO Prix courant: 25.50 LIQUIDATION: 14⁹⁵	EMBOUCHURES D'INSTRUMENTS EN CUIVRE REDUCTION DE 40% + 10%	LYRES, LIGATURES, COUVRE-BECS, ECOUVILLONS, TAMPONS ET LIEGES REDUCTION DE 50%	
DISCO STEREO Memtree • 2 canaux de 25 watts chacun • 2 tourne-disques Philips 014 • 2 enceintes acoustiques de 16 x 18 x 8 po • avec haut-parleurs de 10 po et 4 po • 4 entrées: DISQUE (0-10), MAGNETOPHONE (0-10) et INSTRUMENTS (0-10) • Phrases pour chaque entrée et une unité de puissance additionnelle • Commande en préprogrammation • Base incluse Prix courant: \$1 395 LIQUIDATION: \$669	PETIT AMPLIFICATEUR TRANSISTORISE Memtree POCKET PORTATIF Très pratique pour le travail en studio, les exercices sur la guitare, l'amplification de la voix ou les enregistrements sur cassettes. • Dimensions: 4 x 10 x 8 po • Puissance: 10 watts (c. watts RMS) • 1 haut-parleur de 6 pouces • Entrée à haute impédance avec chaîne d'auto-atténuation • Commandes de volume et de tonalité • Fonctionnement: 110 volts • Batterie de 42 po tournée Prix courant \$199 PRIX DE LIQUIDATION \$99	MICROPHONE RABAIS DE 40% Modèle illustré: Neutrik M-38 professionnel Basse impédance Prix courant: \$149 LIQUIDATION: 89⁴⁰		
LUTRIN MANHASSET No 48 • Fait aux E.-U. • Fini noir mat Prix courant: 62.50 LIQUIDATION: 37⁵⁰	SYSTÈME VOCAL Memtree • Console PA-741 - 125 watts RMS • 8 canaux individuels • 8 entrées à basse impédance • 8 entrées à haute impédance • Compensateur incorporé avec commandes indépendantes • 4 sorties (haut-parleurs ou unité de puissance additionnelle) • 2 colonnes acoustiques vocales Box 70 usagers • Triplex: 2 1/2 po de 30 po • Châssis inclus (légèrement différent de l'illustration) Prix courant: \$3 060 LIQUIDATION: \$1 760	GUIRE DYNELECTRON • Manche aminci de 31 barrettes couvrant 3 octaves par corde • Touche particulièrement souple • 2 pick-up de conception nouvelle assurant des tonalités absolument exemptes de distorsion • Châssis ajustable • Etui inclus Prix courant: \$750 LIQUIDATION: \$359		
BATTERIE WOODING POP. 56 comprenant: • 5 tambours fabriqués de Vitrolplast • 3 supports de cymbales • 1 triplex de caisse claire • 1 pédale de qualité • 4 cymbales professionnelles Hollywood A-14 (1 x 18 po, 2 x 14 po, 1 x 12 po) Prix courant: \$2065 LIQUIDATION: \$1239 Taxe de vente provinciale incluse	PEAUX DE TAMBOURS DE 12 A 22 po REDUCTION DE 40% + 10%	CYMBALES DE 12 po A 24 po REDUCTION DE 40% + 10%	CAISSE CLAIRE HOLLYWOOD PROFESSIONNELLE Modèle Président Métallone • Fût en métal chromé • 20 lames de tension indépendantes • Déclencheur breveté du treillis métallique • 2 cerceaux à enclenchement permettant le démontage ultra-rapide des membranes • Dimensions: 5 1/2 x 14 po Prix courant: \$295 LIQUIDATION: \$117 (modèle légèrement différent de l'illustration)	

Une façon de faire semblable à celle du voyeur-pyromane

par Michel TRUCHON

Un jeune homme de la paroisse Saint-Pascal à Québec, devait comparaître ce matin devant le commissaire aux incendies, le notaire Cyrille Delage, relativement au feu qui a ravagé une partie de son appartement, dans la nuit de lundi à mardi.

Selon les premiers résultats de l'enquête menée par les détectives Gilles Bélanger et Jacques Simoneau, de la police de Québec, et par l'enquêteur Jean Lépine, du commissaire des incendies, le feu allumé dans la chambre de Roger Fontaine, au 1581 de la rue Vitry, aurait été mis au moyen d'essence à briquet.

Fontaine, âgé de 25 ans, sera interrogé en rapport avec cet incendie qui a pris naissance un peu après 4h du matin et nécessité une alerte.

Le commissaire aux incendies devait également lui poser des questions en ce qui regarde la série d'incendies criminels, à la haute ville, imputés à un même individu qu'on présume être un voyeur. Le dernier de ces incendies s'est produit il y a un mois, dans la rue Fraser.

Ce qui pousse les enquêteurs à vouloir connaître la version de Roger Fontaine sur ces incidents est le fait que le jeune homme correspond en partie à la description du voyeur-pyromane fournie par plusieurs témoins et que Fontaine est un ancien habitant de la rue Saint-Jean, déménagé depuis peu dans le quartier Limoilou.

Les enquêteurs estiment également que la façon d'allumer cet incendie, sur la rue Vitry, ressemble beaucoup, exception faite des effractions, au "modus operandi" du pyromane de la haute ville.

ACUPUNCTURE

651-7892

CLINIQUE D'ACUPUNCTURE LOVERTIER

LORRAINE VERMETTE, D.A.C.

MARCEL BEDARD, D.A.C.

Acupuncteurs d'expérience, membre de l'Ass. d'Acupuncture du Québec.

TRAITONS: arthrite, migraine, insomnie, lombalgie, tabagisme, nervosité, etc.

1033, Rte de l'Eglise, suite 202, Ste-Foy

UNE FOIS DE PLUS
Je m'implique

SWENSEN'S VA DE L'AVANT!

Joignez-vous à nous!

Faites partie de la famille en pleine évolution de Swensen's.

Recréer l'atmosphère du début du siècle, ouvrez un luxueux Palais de la Crème Glacée Swensen's.

Pour de plus amples renseignements au sujet des franchises, communiquez avec:

John H. Campbell
gérant général - Québec
La Crèmerie Swensen's
du Canada Ltée
1200, avenue McGill Collège
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-8759

QUANTITE LIMITEE - PREMIER ARRIVE - PREMIER SERVI

CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.
864, rue Saint-Joseph est, Qué.
Extérieur du Mail Saint-Roch, côté est, près de l'autoroute Dufferin
(418) 524-0210

Laval décernera un vrai bac aux détenus

par J.-Claude RIVARD

Le titre que l'université Laval entend offrir aux détenus de l'institut Laval ne sera pas un baccalauréat à rabais: ceux qui s'inscriront devront avoir un dossier collégial analogue à celui de tout autre étudiant; ils devront suivre les mêmes cours et se présenter aux mêmes examens.

C'est ce qu'a tenu à préciser, hier, M. Gaston Rinfret, directeur du programme de baccalauréat général de l'université Laval, au cours de la conférence de presse qui a suivi la signature d'une entente entre l'université et le ministère du solliciteur général. Cet accord, destiné à permettre l'accès de détenus à l'enseignement universitaire, a été signé par le vice-recteur Jacques Desautels, d'une part, et par M. Raoul Cantin, administrateur régional du

Service correctionnel du Canada, d'autre part.

Lundi soir, M. Rinfret a rencontré une vingtaine de détenus de cette institution de détention à sécurité maximum, jadis connue sous le nom de pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, en compagnie du directeur du Service d'accueil de l'université Laval, M. Gérard Pelletier. Une autre rencontre d'information aura lieu prochainement et les cours devraient commencer en février. Deux semestres seront organisés d'ici septembre. Pour le bénéfice de certains, des cours de rattrapage, de niveau collégial seront aussi dispensés, de façon parallèle.

Le vice-recteur Desautels

Selon le vice-recteur Jacques Desautels, cette initiative, qui constitue un précédent au Canada fran-

cophone, est de nature à "faire bouillir de neige".

Mais c'est surtout un moyen de nier le mythe "université-tour d'ivoire", reconnaissant ainsi le droit de quiconque à accéder à l'enseignement universitaire. Mieux encore, l'entente confirme le droit qu'ont les détenus de se développer intellectuellement et moralement, de participer à leur propre formation et, par incidence, à leur réhabilitation.

Un projet pilote

Cette année, un budget de \$77,000 permettra d'offrir huit cours de trois crédits chacun, outre les cours de recyclage. Cinq ou six professeurs seront affectés à la tâche.

Eventuellement, les étudiants pourront cumuler les 90 crédits usuels donnant droit au titre de bachelier.

"Il ne s'agit cependant que d'un projet expérimental pour le moment", précise M. Cantin.

Mais il est dans l'intention du gouvernement fédéral de le poursuivre. La chose est à ce point vraie qu'au niveau de l'inscription des étudiants, préférence sera donnée à ceux qui ont un certain nombre d'années à passer en captivité, a-t-on révélé.

M. Cantin révèle qu'une centaine de professeurs se dévouent déjà auprès des quelque 3,000 détenus du Québec pour leur dispenser l'enseignement primaire, secondaire et

même collégial, grâce au concours du collège Marie-Victorin.

A la lumière des résultats obtenus, sur la côte du Pacifique, par l'université de Victoria, on a cru devoir rendre l'enseignement universitaire également accessible en milieu carcéral québécois, a-t-il révélé.

Le choix de Laval

Avec M. Mario Ferland, directeur adjoint du premier cycle à l'université Laval, M. Lucien Morin, professeur de l'université du Québec à Trois-Rivières, constitue le comité de coordination du projet.

M. Tremblay qui y représente plus spécialement le Service correctionnel canadien, fut à l'origine

de l'initiative. On a parlé du projet à toutes les universités francophones: Laval fut la première à manifester de l'intérêt; on a accepté sa candidature. Au surplus, le bac général de Laval possède toute la souplesse désirée.

L'université Laval aura la responsabilité pédagogique du projet, tirant profit des ressources des facultés de lettres, de philosophie et des sciences sociales. On entend dispenser une formation générale de base ouvrant au goût sur les choses de la culture et de l'esprit. Parallèlement, le service correctionnel s'occupera des activités parascolaires, de l'organisation matérielle des cours et de leur financement.



MM. Raoul Cantin et Jacques Desautels signant le document, un précédent au Canada francophone.



TAPIS Métropolitain

**POUR CÉLÉBRER L'ANNÉE 81
GRANDE VENTE DE TAPIS**

81¢ LA V.C.

TAPIS À 81¢ LA V.C.*

Avec tout achat de 4 v.c., vous en payez 3 au prix marqué et vous payez la quatrième 81¢ seulement.

Exemple: pour 40 v.c. de tapis à 15.99\$ la v.c. vous payez 30 v.c. à 15.99\$ et 10 v.c. à 81¢ la v.c. seulement.

VOUS ÉCONOMISEZ 151.80\$

SOUS-TAPIS À 81¢ LA V.C.

De luxe, ½ pouce d'épaisseur, prix habituel Tapis Métropolitain 2.50\$ la v.c.

Avec tout achat de tapis, vous avez droit à la même quantité de sous-tapis.

COUPONS (JUSQU'À 12 x 15 PI) 81¢ LA V.C.

Pour tout achat de 2 coupons, vous ne payez que 81¢ la v.c. pour le moins cher des deux.

PRÉLARTS À 81¢ LA V.C.*

Avec tout achat de 4 v.c. vous en payez 3 au prix marqué et vous payez 81¢ seulement pour la quatrième.

INSTALLATION À 81¢ LA V.C.

sur surface plane (minimum 15 v.c.) pour tous les tapis en magasin. Prix habituel Tapis Métropolitain: 2\$ la v.c.

"Chez Tapis Métropolitain tout est garanti, j'yous en passe un papier!"



*Recherchez nos tapis et prélaris spécialement étiquetés, en magasin seulement.

Vous obtenez avec votre achat un certificat de garantie supportant notre

- GARANTIE DE MARCHANDISE DE PREMIÈRE QUALITÉ
- GARANTIE DE 100 JOURS DE PLUS BAS PRIX
- GARANTIE À VIE SUR L'INSTALLATION

Service d'achat à domicile gratuit 681-3514

TAPIS Métropolitain



20 ENTREPÔTS À TRAVERS LE CANADA

Québec

215 boul. Hamel
(Face à l'hôpital Christ-Roi)
681-3514

VENTE 20% à 50%

de réduction sur montres, bijoux, cadeaux en stock.

Bijoutheque
PLAZA LAVAL

2750, Chemin Ste-Foy, Québec 10
658-0683

VENTE

En plus d'un rabais de

50%

sur nos vêtements automne-hiver nous vous offrons...

UN GROUPE DE JUPES
en lainage uni ou tweed
Valeurs régulières de \$60 à \$165
EN SPECIAL DE **29.99 à 69.95**

UN GROUPE DE BLOUSES
Valeurs régulières de \$32 à \$65
EN SPECIAL DE **16.95 à 32.95**

UN GROUPE DE MANTEAUX
Valeurs régulières jusqu'à \$230
SPECIAL **79.95**

UN GROUPE DE ROBES
Valeurs régulières jusqu'à \$190
SPECIAL **59.95**

MannEquin

4, Côte de la Fabrique et Place Québec

SUPER VENTE DE FERMETURE



chez
AVATSON
PLACE STE-FOY SEULEMENT



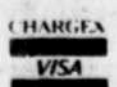
VETEMENTS DE SKI DE FOND ET ALPIN DE MARQUES REPUTEES

ROSSIGNOL F.P. Prix sugg. \$340 Prix fermeture \$259	ROSSIGNOL FLASH Prix fermeture \$99⁹⁵	DYNASTAR METEOR MEDIAN Prix fermeture \$159⁹⁵	BLIZZARD EQUIPE 170 - 175 Prix fermeture \$39⁹⁵	SKI ALPIN TITAN - TI Avec fixation Hope Courroie de sécurité Prix fermeture \$99⁹⁵
FIXATION HOPE 330 Prix fermeture \$19⁹⁵	FIXATION MARKER M2S Prix fermeture \$39⁹⁵	MUNARI LADY 4 à 6 1/2 Prix fermeture \$59⁹⁵	SAN MARCO Speedy Junior Prix sugg. \$70 Prix fermeture SAN MARCO Cristalloy Prix sugg. \$80 \$29⁹⁵	SKI DE FOND Junior en bois Prix fermeture \$12⁹⁵
DYNASTAR Polysoft Prix fermeture \$199⁹⁵	FIXATIONS RAND Prix fermeture \$29⁹⁵	MUNARI JUNIOR 5 - 5 1/2 Prix fermeture \$5⁹⁵	SKI ALPIN TITAN - T2 Avec fixation RAND Courroie sécurité Prix fermeture \$129⁹⁵	PATINS LANGE ELITE '80 Prix fermeture \$54⁹⁵

TOUT DOIT ETRE VENDU, PROFITEZ-EN!

SKI DE FOND En bois XC 300 Prix fermeture \$14⁹⁵	ENSEMBLE KARHU Incluant Skis Karhu Touring. Bottes en cuir, bâtons en bambou Fixations automatiques Prix fermeture \$59⁹⁵	SKI DE FOND KARHU FIBER RACER 79 Prix fermeture \$59⁹⁵	ENSEMBLE DE CIRE FALLINE (2 cires, liège, grattoir) Prix fermeture \$1⁹⁵ SAC A DOS TAYMOR Prix fermeture \$1⁹⁵ SKIS GRIPP (vous empêche de reculer en ski de fond) Prix fermeture \$4⁹⁵	SUPPORT A SKIS POUR AUTOMOBILE Modèle 4049 - Modèle 4046 Prix fermeture \$19⁹⁵
MITAINES JUNIOR EN PLUME D'OIE Prix fermeture \$9⁹⁵	BAS DE SKI DE FOND DOGREE Prix fermeture \$4⁹⁵	LOT DE TUQUES Prix fermeture \$1⁹⁹	VETEMENT JUNIOR Hot Gear et Super Gear Valeur jusqu'à \$120.00 — Prix fermeture \$49⁹⁵	LOT D'ANORAKS TOPHER Pour dames Prix fermeture \$9⁹⁵
LOT D'ENSEMBLES DE SKI ALPIN POUR DAMES Prix fermeture \$29⁹⁵	BOTTES SKI FOND METAL Prix fermeture \$9⁹⁵	ENSEMBLE DE SKI MONT TREMBLANT pour dames Prix fermeture CL 605 E Rég. \$84 \$42 CL 606 E Rég. \$90	VETEMENT DE TENNIS - 50%	LOT DE BOTTES SKI DE FOND RACER Valeur jusqu'à \$100.00 Prix fermeture \$39⁹⁵

Place
Ste-Foy
seulement
653-5212



TOUTE VENTE FINALE
AVATSON

Place
Ste-Foy
seulement
653-5212

